

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

13^e séance plénièreMardi 17 septembre 2002, à 15 heures
New York

Président : M. Kavan (République tchèque)

*En l'absence du Président, M. Annadif (Tchad),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

**Allocution de M. Festus Mogae, Président
de la République du Botswana**

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Botswana.

M. Festus Mogae, Président de la République du Botswana, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Festus Mogae, Président de la République du Botswana, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mogae (parle en anglais) : Pour commencer je voudrais dire que nos pensées et nos prières vont au peuple des États-Unis alors qu'il commémore le premier anniversaire des attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York et à Washington. Les événements de cette journée nous obligent à nous unir pour adopter des mesures efficaces afin d'éliminer le fléau qu'est le terrorisme.

J'use de cette occasion pour réaffirmer le fort soutien du Botswana aux travaux du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, créé pour suivre l'application efficace de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit maintenir son unité et rester vigilante pour garantir que de tels actes de terrorisme ne se reproduisent plus jamais.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter, à vous-même ainsi qu'à votre pays, le Tchad, les félicitations chaleureuses du Botswana pour votre élection à la vice-présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, et de vous souhaiter pleins succès. Soyez assuré de la pleine coopération de ma délégation.

Si nous avons commencé cette séance à l'heure, je n'y aurais vu aucun inconvénient. J'ai plus de respect pour la ponctualité que pour les foules de retardataires. Je suis également sensible au fait que lorsque les autres chefs d'État ou de gouvernement ont quitté New York, personne n'a retiré leurs fauteuils de la salle de l'Assemblée.

Je voudrais rendre hommage à M. Han Seung-soo de la République de Corée, Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de cette session.

Je voudrais également proclamer que nous apprécions l'excellent travail que notre Secrétaire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



général, M. Kofi Annan, accomplit pour réformer les fonds et programmes des Nations Unies. Le processus de réforme contribue au renforcement de la capacité de ces institutions spéciales de fournir une assistance aux États Membres de façon plus cohérente et plus efficace.

Je m'associe à ceux qui ont déjà félicité la Suisse et lui ont souhaité la bienvenue, nouvel État Membre au sein de la famille des Nations Unies. J'en fais de même pour le Timor oriental qui ne va pas tarder à devenir État Membre.

Je me félicite de ce que la Suisse ait maintenant trouvé sa place dans cette assemblée mondiale. L'ONU s'en trouve assurément renforcée, de même que son caractère universel.

Au Timor oriental, les Nations Unies ont manifesté leur attachement aux buts et aux principes de la Charte en jouant un rôle crucial et décisif pour faire en sorte que le peuple est-timorais puisse enfin exercer son droit à l'autodétermination.

Nous vivons dans un monde de cultures et de traditions diverses; toutefois notre humanité commune nous unit. Nous n'avons pas d'autre choix que d'unir nos efforts pour lutter contre les nombreux dangers qui menacent l'humanité. Aucun pays ne peut à lui seul espérer relever avec succès ces défis mondiaux – qu'il s'agisse des défis posés par le sous-développement, la pauvreté, l'insécurité ou les menaces à la paix. Ce sont là des défis qui exigent des solutions globales et la participation de tous les parties prenantes. C'est pour toutes ces raisons que l'ONU reste une institution unificatrice importante pour toute l'humanité. C'est la seule institution qui peut jouer le rôle important qui consiste à favoriser les partenariats, la coopération et le multilatéralisme.

Les États – et en particulier les petits États comme le nôtre – nourrissent de grandes attentes en ce qui concerne la coopération multilatérale et la façon dont elle peut améliorer la vie et le destin des peuples des Nations Unies.

À cet égard, nous ne pouvons pas ne pas parler des problèmes divers et complexes qui se posent encore aux pays en développement, en particulier sur le continent africain. Bien que par le passé des efforts soutenus aient été fournis pour venir en aide à l'Afrique, il existe encore des disparités grandissantes en matière de développement entre le continent et le

reste du monde. L'Afrique continue de connaître des niveaux élevés de pauvreté, aggravés notamment par le contexte économique mondial défavorable et par les conflits. Ces problèmes sont rendus encore plus difficiles à résoudre par la pandémie du VIH/sida.

Je m'empresse d'ajouter que reconnaître l'existence de problèmes ne signifie nullement que l'avenir est entièrement sombre. Il y a des changements positifs qui laissent espérer que les aspirations de nos peuples pourront se réaliser. L'Afrique s'est engagée à créer un environnement propice à la croissance économique et au développement. Nous avons pris des initiatives concrètes pour garantir l'unité de l'Afrique et pour en faire un continent mieux préparé à affronter ses propres problèmes.

Nous avons pris la première mesure dans le cadre d'un processus vaste et global pour rapprocher nos pays par la création de l'Union africaine. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a été examiné cette semaine par l'Assemblée générale, est l'une des principales initiatives de l'Union africaine. Le Botswana est convaincu que le NEPAD fournit une base saine pour l'établissement de partenariats authentiques sur le continent, ainsi qu'avec le reste de la communauté internationale.

Il est important que nous redisions à quel point l'Afrique est reconnaissante pour l'appui et l'assistance dont elle a bénéficié et dont elle continue de bénéficier de la part de la communauté internationale. Nous nous félicitons particulièrement de la résolution que vient d'adopter l'Assemblée générale et qui donne mandat aux fonds et programmes des Nations Unies de soutenir la mise en oeuvre du NEPAD. Le Botswana se félicite également de la décision qu'ont pris les pays du G-8 de s'associer à nous pour garantir le succès de cette initiative. Nous sommes prêts à apporter notre contribution à la réalisation des nobles objectifs du NEPAD.

Un élément est essentiel pour réaliser les objectifs de développement de l'Afrique; c'est un engagement de la communauté internationale d'appliquer les décisions des grandes conférences mondiales des Nations Unies. Il faut travailler assidûment à la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, qui identifie les sources de financement disponibles pour les objectifs de développement que nous nous sommes fixés. Ces sources potentielles

comprennent déjà la mobilisation des ressources nationales, la mobilisation des ressources extérieures, notamment l'investissement étranger direct, l'augmentation de la coopération financière et technique, et le règlement de la crise de la dette. Le Consensus de Monterrey reconnaît également que le commerce est un moteur de croissance et de développement. La communauté internationale a donc la responsabilité de s'assurer que les pays en développement peuvent participer au commerce mondial. À cet égard, nous considérons que les accords de partenariat, comme l'Accord de Cotonou et la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, constituent des mesures importantes pour atteindre certains des objectifs du Consensus de Monterrey.

Le VIH/sida demeure, sans aucun doute, la menace la plus grave au progrès économique et social dans le monde. Son impact dévastateur sur le continent africain est bien connu. Il ne fait pas de doute qu'aucun pays n'a la capacité de combattre seul les problèmes liés à cette épidémie. Si nous voulons la vaincre, nous aurons besoin d'une stratégie qui combine tous les efforts sur un large front. Ceux qui pensent qu'ils sont encore à l'abri de l'épidémie et que c'est un problème africain feraient mieux de se réveiller, car elle frappera bientôt à leur porte.

Le Botswana est immensément reconnaissant du soutien qu'il a reçu de l'ONU et des autres partenaires dans la coopération pour lutter contre l'épidémie. Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général des efforts qu'il déploie sans relâche pour mobiliser la communauté internationale en vue de soutenir nos efforts. Je suis sûr qu'avec l'aide de la communauté internationale, nous, en Afrique, serons encore debout une fois que les choses se seront calmées.

Le Botswana est heureux de noter les efforts louables que l'ONU continue de faire pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans diverses régions du monde. Grâce à la poursuite de l'assistance de l'ONU et du reste de la communauté internationale, nous avons des raisons d'être optimistes et d'espérer que le continent africain sera bientôt en paix.

Nous avons suivi de près l'initiative de l'Organisation en République démocratique du Congo, en particulier dans les domaines du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion des anciens combattants dans la société civile. Nous nous félicitons des consultations

en cours entre les diverses parties au conflit. Nous sommes impatients, toutefois, d'assister à des négociations dignes de ce nom pouvant mener à un règlement politique durable. Le peuple de la République démocratique du Congo aspire à la paix et à la réconciliation nationale, ainsi qu'au développement économique et social de son pays.

Nous appelons donc toutes les parties à faire preuve d'une plus grande détermination et à mieux comprendre l'urgence de trouver un règlement pacifique du conflit dans ce pays. La paix en République démocratique du Congo est possible et nécessaire, mais en dernière analyse tout dépend de la volonté politique des signataires de l'accord de paix de Lusaka.

Je voudrais rendre hommage aux efforts et à l'esprit de ténacité de mon prédécesseur, Sir Ketumile Masire. Il a été inébranlable dans sa mission de facilitation du dialogue intercongolais, pour convaincre les populations de ce pays que la paix ne pouvait provenir de la volonté de se parler les uns aux autres. Il ne viendra personne, ni du ciel ni des enfers, pour établir la paix à leur place. Je voudrais aussi mentionner la gratitude du Botswana pour les efforts et la détermination du Président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki. Il a consacré beaucoup de temps, d'énergie et de ressources à la recherche de solutions au conflit en République démocratique du Congo.

Le Botswana se félicite de l'initiative historique qu'ont prise le Gouvernement angolais et l'União Nacional Para a Independência Total de Angola (UNITA) en signant le Mémoire d'accord du 4 avril 2002, annexé au Protocole de Lusaka. Le peuple angolais a choisi la paix. Il attend que la communauté internationale l'aide à consolider ce processus. Ne les décevons pas. Je demande aux ambassadeurs et aux ministres des affaires étrangères présents dans cette salle de communiquer ce message à mes collègues chefs d'État en Afrique : nous ne devons pas abandonner les peuples de République démocratique du Congo et d'Angola. Ils ont assez souffert.

Les conflits et l'instabilité dans d'autres parties du monde, comme au Moyen-Orient et en Afghanistan, sont aussi pour nous un grave sujet de préoccupation. Nous attendons de la communauté internationale, dans le cadre de l'ONU, qu'elle joue un rôle plus important dans le règlement pacifique de ces conflits.

Je voudrais pour terminer réaffirmer le soutien sans faille du Botswana à l'ONU, et exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général, dont la direction visionnaire continue de guider notre Organisation.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Botswana de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Festus Mogae, Président de la République du Botswana, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de Sir Allan Kemakeza,
Premier Ministre des Îles Salomon**

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre des Îles Salomon, S. E. Sir Allan Kemakeza.

Sir Allan Kemakeza, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Sir Allan Kemakeza (Îles Salomon) (parle en anglais) : Au nom du Gouvernement et du peuple des Îles Salomon, je voudrais féliciter le Président de son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que grâce à ses compétences et à sa direction avisée, nous parviendrons à des résultats positifs tant pour cette Organisation que pour tous les peuples du monde.

Je remercie également S. E. M. Han Seung-soo, Ministre des affaires étrangères et des échanges commerciaux de la République de Corée, pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté de la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

De même, je remercie S. E. M. Kofi Annan, le Secrétaire général, des efforts judicieux et inlassables et du grand dévouement qu'il apporte à la réalisation des principes et des objectifs des Nations Unies.

Comme d'autres qui sont intervenus avant moi, je voudrais également féliciter Timor-Leste, notre proche voisin dans le Pacifique, qui doit bientôt devenir un Membre des Nations Unies, ainsi que la Suisse, en sa qualité de nouveau membre de l'Organisation. Les Îles Salomon se félicitent de pouvoir à l'avenir développer

des relations plus étroites avec ces deux pays par des voies bilatérales et multilatérales.

Alors que nous nous engageons dans ce nouveau millénaire, les défis auxquels est confrontée la communauté internationale sont particulièrement redoutables. L'ingéniosité humaine et les progrès technologiques compliquent encore ces défis. Les actes de terrorisme et les conflits armés se multiplient dans de nombreuses régions du monde. Les perspectives en matière de services économiques et sociaux avancés et de sécurité, ainsi qu'en matière d'amélioration du niveau de vie pour la vaste majorité des peuples du monde, sont devenus de simples rêves non réalisés.

Néanmoins, l'ONU, en tant qu'instrument international de la promotion et de l'amélioration de la qualité de vie, possède des capacités et une expérience considérables lorsqu'il s'agit de rechercher ce qu'il y a de mieux pour le bien commun de l'ensemble des peuples du monde, notamment la paix et la sécurité, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, je réaffirme l'attachement des Îles Salomon aux principes de la Charte des Nations Unies. Je voudrais également faire consigner que les Îles Salomon se félicitent de l'assistance précieuse dont elles ont bénéficié de la part d'autres organes et institutions des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ainsi que la Commission des droits de l'homme.

Les Îles Salomon ont également foi dans le Conseil de sécurité et reconnaissent le rôle important qu'il joue dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Parallèlement, nous reconnaissons que la conjoncture politique et sécuritaire a changé sur le plan international. Ces changements doivent se traduire également au niveau de notre Organisation. La réforme du Conseil de sécurité doit continuer, et elle doit comprendre un examen de l'adéquation des dispositions du droit de veto dont jouissent les membres permanents. En outre, les Îles Salomon sont favorables à ce que le nombre des membres permanents soit augmenté, de manière à inclure le Japon et l'Allemagne. Ces deux pays, qui ont tant d'influence dans les domaines politique et économique à l'échelle mondiale, sont par là même

bien placés pour contribuer de manière constructive et positive à l'élaboration de la paix et de la sécurité mondiales.

Pour une petite nation insulaire comme les Îles Salomon, l'ONU est l'institution de choix vers laquelle se tourner en un temps de troubles et d'adversité. Mon prédécesseur l'a déclaré depuis cette tribune l'année dernière. À l'époque, il s'était arrêté sur les circonstances du conflit qui avait éclaté aux Îles Salomon entre novembre 1998 et octobre 2000.

Aujourd'hui, nous continuons de lutter contre les effets de ce conflit catastrophique. Nous avons beaucoup perdu. Nous avons encore beaucoup plus à faire pour reconstruire le tissu effrité de notre pays. C'est la voie qu'a tracée mon gouvernement, afin de conserver notre souveraineté dans la dignité et de faire preuve d'intégrité et de respect en tant que membre de la famille des Nations Unies.

Le processus démocratique du 5 décembre 2001, date où des élections générales se sont tenues aux Îles Salomon après le conflit, m'a clairement désigné pour prendre la tête du pays. Le scrutin a permis d'élire un nouveau Parlement de 50 députés dûment élus, s'appuyant sur une majorité viable de 29 sièges sur 50 qui s'est clairement dégagée. Le Gouvernement national de coalition pour la paix, l'unité et la reconstruction a pris ses fonctions et entrepris la tâche ambitieuse de reconstruire les Îles Salomon.

La principale stratégie de mon gouvernement comporte quatre piliers : premièrement, la restauration de la paix et de la sécurité; deuxièmement, l'éducation; troisièmement, la santé et les services médicaux; et, quatrièmement, les secteurs de production.

Nous avons commencé cette tâche importante au cours des 100 premiers jours qui ont suivi notre arrivée au pouvoir. Nous avons ensuite consolidé nos efforts, malgré les difficultés pratiques dues au manque de ressources financières et à l'absence d'autres ressources pertinentes.

Notre seconde stratégie consiste à formuler un plan de relèvement économique national. Ce plan met l'accent sur le renforcement de l'agriculture, des pêcheries, du secteur forestier, de l'industrie minière, du secteur manufacturier, du tourisme et de la mise en place d'infrastructures. Outre qu'il accorde une attention plus soutenue à la promotion des services de santé et d'éducation, ce plan s'occupe aussi de la

croissance démographique et encourage une gestion responsable de l'environnement.

J'ai le plaisir de déclarer que nous travaillons également à l'heure actuelle à un plan de développement durable pour notre pays. Un train de mesures financières intégrées accompagnant cette stratégie a été soumis à nos partenaires de développement. À ce jour, les réponses reçues, quoique encourageantes, suscitent encore des questions qui exigent un examen sérieux et authentique compte tenu de notre situation actuelle. C'est à ce stade que nous nous tournons, pleins d'espoir, vers l'ONU pour qu'elle nous aide à établir des consultations plus étroites et un engagement plus constructif avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque asiatique de développement.

L'énorme fardeau de la dette qui pèse sur les pays pauvres est bien réel. Il continue d'affliger la plupart des pays du tiers monde, notamment les petits États tels que les Îles Salomon. C'est un véritable défi auquel mon peuple et mon pays font face alors que nous déployons tous nos efforts pour reconstruire notre nation et maintenir notre indépendance et notre souveraineté dans la dignité, l'intégrité et le respect en cette époque difficile ainsi que dans l'avenir. À ce propos, l'ONU devrait envisager d'appuyer une remise de la dette pour les pays qu'elle écrase. Les Îles Salomon peuvent être incluses dans cette catégorie.

Il y a quelques jours, les habitants de New York, les États-Unis d'Amérique et le reste du monde ont rendu un hommage émouvant aux milliers d'innocentes victimes des actes de terrorisme lâches et absurdes du 11 septembre. Les hommes et les femmes héroïques qui ont péri ce jour-là méritent aujourd'hui une place spéciale dans nos coeurs et dans les annales de l'histoire.

Mon gouvernement prend des mesures pour ratifier un certain nombre de conventions internationales ayant trait aux activités antiterroristes. Nous avons fait connaître ces mesures importantes à l'ONU. Nous recherchons l'assistance de l'Organisation et des membres de la communauté internationale afin d'intensifier nos efforts.

L'augmentation du nombre de conflits et le commerce illicite des armes légères sont directement liés. Les conflits armés ont augmenté dans la plupart des régions du monde. Ils sont avivés surtout par la possibilité de fabriquer illégalement et de vendre ou

fournir à titre officiel des armes légères, ce qui a entraîné la perte de vies innocentes. Au cours des 50 dernières années, les armes légères et les mines terrestres ont fait plus de victimes que les armes de destruction massive.

Les armes légères sont également parvenues jusqu'aux Îles Salomon et elles ont été utilisées au cours du conflit – d'une durée de trois ans – qui a eu des incidences négatives sur la cohésion socioculturelle et la bonne gouvernance du pays et qui, à n'en pas douter, a paralysé l'économie. La présence continue d'armes légères au sein des communautés a constitué une menace considérable à la paix, la sécurité et la stabilité de mon pays. Tout espoir de redressement économique est constamment menacé par l'anarchie. Malgré cela, le Gouvernement, avec ses ressources limitées, reste déterminé à récupérer les armes et à rétablir la confiance parmi la population. Toutefois, nous croyons que la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, a un rôle central à jouer s'agissant d'aider le pays à se débarrasser des menaces armées, en prenant des mesures plus ambitieuses visant à réfréner la « culture des armes » qui est en train de s'enraciner dans notre pays.

La tranquillité d'esprit et la sécurité ne sont pas assurées simplement par l'absence de guerre. Elles sont plutôt le produit de la capacité d'une nation de parvenir à la prospérité économique durable et de mettre en place de meilleurs services éducatifs, sanitaires et sociaux pour tous. La paix et la sécurité pour tous reviennent simplement à satisfaire les besoins les plus fondamentaux.

En dépit du succès du Sommet mondial pour le développement durable, avec ses promesses de croissance économique et de protection de l'environnement, les Îles Salomon restent sceptiques quant au résultat pratique des plans d'action en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés. Par le passé, nous nous étions engagés à mener des plans d'action similaires pour le développement durable. Le programme Action 21 de 1992 et le Programme d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement, entre autres, sont de projets valides pour le développement durable. Malheureusement, nous n'avons pas été à la hauteur de nos engagements. Nous avons tous échoué. C'est pourquoi les dirigeants mondiaux se sont, une fois de plus, réunis en Afrique du Sud pour faire le bilan de nos échecs et prendre de nouveaux engagements.

Effectivement, de nouveaux engagements ont été pris. Le moment est venu de mettre à l'épreuve les engagements pris en Afrique du Sud.

Comme M. Laisenia Qarase, Premier Ministre de Fidji et Président du Forum des îles du Pacifique, l'a si bien dit dans l'allocution qu'il a prononcée au Sommet mondial : « Transformons nos paroles en actes ». Les Îles Salomon ne peuvent qu'espérer que cette fois-ci, la volonté existe de finir par réaliser les buts et objectifs énoncés au Sommet mondial en Afrique du Sud.

Les Îles Salomon sont fort conscientes de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles provoquées par l'intervention humaine. Comme d'autres petits pays insulaires en développement, nous continuons de chercher à faire en sorte que la communauté internationale non seulement reconnaisse le caractère unique de notre vulnérabilité, mais aussi prenne des mesures concertées nous permettant de réaliser nombre de nos buts et objectifs dans le domaine du développement durable, collectivement en tant que groupe et séparément en tant que nations.

Le communiqué publié par le récent sommet du Forum des îles du Pacifique, tenu en août dernier à Suva (Fidji), traduit l'importance des questions politiques, économiques, sécuritaires et environnementales pour la région. Ces questions exigent notre détermination collective, ainsi que l'attention et la coopération de l'ensemble de la communauté internationale.

Les incidences négatives de l'élévation du niveau de la mer menacent les économies et la survie des petits pays insulaires de basse altitude, en particulier dans les océans Pacifique et Indien et dans les Caraïbes. Les recherches et les rapports scientifiques, y compris le troisième rapport d'évaluation (2001) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, nous ont donné à tous de nouveaux sujets de profonde préoccupation. Les Îles Salomon s'associent à d'autres petits États insulaires en développement pour demander encore une fois aux pays qui ne sont pas encore parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto d'y adhérer et de s'engager sérieusement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Les pays les moins avancés restent aux prises avec les dures réalités de la pauvreté, de la vulnérabilité aux chocs économiques extérieurs, du fardeau de la dette, de la faiblesse des infrastructures,

du manque d'accès à des services sociaux, sanitaires et éducatifs de qualité, etc. La mondialisation croissante n'a contribué ni à améliorer ni à stabiliser la situation de beaucoup de pays et d'États-nations les moins avancés. Dans bien des cas, celle-ci s'est au contraire dégradée.

Les Îles Salomon considèrent que le renouvellement de l'engagement pris dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à Bruxelles pendant la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, est une heureuse initiative de toutes les organisations internationales pour recentrer l'attention et les ressources mondiales sur les pays les plus pauvres et ceux qui en ont le plus besoin. Nous sommes favorables à la mise en oeuvre immédiate du Programme d'action et nous notons avec satisfaction les progrès déjà réalisés.

Les Îles Salomon invitent une fois de plus l'ONU à respecter la volonté expresse du Gouvernement et du peuple de la République de Chine à Taiwan, qui souhaite réintégrer cette Organisation comme Membre à part entière. Taiwan a émerveillé le monde par sa transformation économique. En peu de temps, non seulement elle a développé, sur le plan intérieur, une économie stable et dynamique mais elle est également devenue, sur le plan extérieur, l'une des économies les plus influentes au niveau des échanges internationaux, des investissements à l'étranger et des technologies de l'information. Il est injuste de refuser au peuple de Taiwan, pays souverain, ayant la pleine maîtrise de ses propres affaires et influent sur l'économie mondiale, le droit de faire entendre sa voix haut et fort et de venir se joindre au concert des nations représentées dans les institutions internationales.

Taiwan est un pays capable et désireux d'assumer les obligations de tout État Membre de l'Organisation et d'autres organisations internationales. Taiwan a fait ses preuves par sa coopération économique internationale avec nombre de pays en développement et de pays moins avancés. Les Îles Salomon sont convaincues que l'admission de Taiwan à l'ONU ne se heurte à aucun obstacle d'ordre juridique, mais seulement à des obstacles politiques. Laissons de côté ces obstacles politiques et adoptons une démarche positive en accordant au Gouvernement et au peuple de la République de Chine à Taiwan de participer comme ils le méritent aux travaux de cette organisation, en tant que Membre à part entière dans le cadre de la Charte.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre des Îles Salomon, de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Allan Kemakeza, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté de la tribune.

Allocution de S. A. S. le Prince héréditaire Albert de Monaco

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco.

S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco est escorté à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince héréditaire Albert : Je tiens en premier lieu à adresser mes remerciements au Président de la cinquante-sixième session de notre Assemblée générale, S. E. M. Han Seung-soo, pour la manière magistrale avec laquelle il a accompli son mandat, remerciements auxquels j'associe pleinement le Bureau. Des avancées notables ont été réalisées au cours de la session qui vient de s'achever, dont l'une, marquante, nous concerne directement puisqu'elle a des effets sur le déroulement et la revitalisation de nos travaux.

Je voudrais, en second lieu, saisir cette occasion pour saluer la décision du Secrétaire général de nommer, à compter de ce 12 septembre, M. Sergio Vieira de Mello pour succéder à S. E. Mme Mary Robinson en qualité de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Gouvernement princier, qui a toujours apprécié l'engagement sans réserve de Mme Robinson, sait qu'il peut compter, de la part de M. Vieira de Mello, qui a maintes fois fait la preuve de ses compétences et de son dévouement envers l'Organisation, sur un engagement aussi fort au service de la promotion et de la défense des droits de l'homme.

Il m'est particulièrement agréable, au seuil de cette cinquante-septième session de notre Assemblée générale, de féliciter M. Jan Kavan de sa brillante

élection, tant en mon nom personnel qu'au nom des plus hautes autorités de mon pays, ainsi que de féliciter l'ensemble des membres du Bureau. Je l'assure du soutien et du total concours de la délégation monégasque pour qu'il puisse mener à bien sa haute mission.

Il y a un an, un attentat, autant ignoble que lâche, frappait les États-Unis d'Amérique. Ce jour-là, ses auteurs et instigateurs se sont mis non seulement hors la loi mais hors l'humanité, hors de ses valeurs et des principes fondamentaux universels qui inspirent les nations et guident les progrès non seulement moraux, mais aussi politiques, économiques et sociaux de nos États. Cet acte de barbarie a entraîné une réaction sans précédent de la communauté internationale. Celle-ci s'est dotée, à l'unanimité des membres de notre Assemblée générale et de notre Conseil de sécurité, de moyens sophistiqués afin de combattre le terrorisme sous toutes ses formes en s'employant notamment à tarir ses ressources financières.

La Principauté de Monaco a pris part avec détermination à ce combat, répondant ainsi aux requêtes du Conseil de sécurité et de son Comité contre le terrorisme, tout en se dotant de larges possibilités d'échanges d'informations avec d'autres États aux plans bilatéral comme multilatéral. Elle s'est employée, entre autres, à établir ou à renforcer les mesures de surveillance et de contrôle nécessaires à la fois dans leurs dimensions législative, réglementaire et judiciaire.

Alors que j'avais personnellement signé le 10 novembre dernier la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, entrée en vigueur à Monaco le 8 avril dernier, notre Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies a, dans un même esprit, sur instructions du Prince souverain, mon père, signé le 24 juin dernier, le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, protocole destiné à combattre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

En fait, la Principauté de Monaco est aujourd'hui partie – ou sur le point de l'être – aux principaux instruments universels et régionaux destinés à renforcer la coopération entre nations pour lutter contre le terrorisme. Sa collaboration avec les autres États en est ainsi largement facilitée.

À ce titre, il me semble important de citer la loi rendue exécutoire, le 8 août dernier, qui avait été adoptée en juin à l'unanimité par notre Conseil national, le Parlement monégasque. Cette loi modifie, en la renforçant et en la complétant, la précédente, relative à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce texte tient compte des engagements auxquels Monaco a souscrit en tant qu'État Membre de l'ONU, ainsi que des mesures préconisées par des instances compétentes telles que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

Ce même 8 août, a été rendue exécutoire à Monaco la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, Convention à laquelle les autorités de mon pays se félicitent grandement d'avoir pu adhérer alors que la Principauté de Monaco, tout en aspirant ardemment à le devenir, n'est pas encore membre de cette noble institution européenne. Je tiens ici à souligner la rapidité et la pertinence des réactions de mon pays, et ce, d'autant plus que ce dernier est parfois l'objet, dans ce domaine, de critiques injustifiées et de mauvais aloi.

Si des menaces terroristes persistent et si, malheureusement, des populations civiles continuent à subir le joug de la terreur, l'origine et les formes de ce fléau semblent maintenant mieux connues et mieux maîtrisées. Les modalités tant nationales qu'internationales, mises en oeuvre avec le concours du Conseil de sécurité et de son Comité contre le terrorisme, semblent connaître des résultats encourageants. Le renforcement et l'élargissement des mandats du Service de prévention du terrorisme, tel que le Secrétaire général le propose dans son rapport établi à la demande de notre Assemblée, nous paraît d'ailleurs réunir toutes les conditions propres à améliorer la lutte contre le terrorisme non seulement en permettant de renforcer la coopération entre les États Membres de l'ONU mais également en offrant une assistance technique accrue aux pays qui en feraient la demande.

Grâce à une prompte et efficace réaction internationale, l'Afghanistan, trop longtemps occupé par un foyer du terrorisme, a recouvré sa liberté. Son nouveau Gouvernement provisoire issu de l'assemblée traditionnelle, la Loya Jirga, réunie au mois de juin dernier, s'emploie, avec notamment l'aide de notre

Organisation, à reconstruire ce pays et à y instaurer un régime politique de nature démocratique. Nos vœux de pleine réussite l'accompagnent.

Un autre sujet de satisfaction dont peut se féliciter la communauté internationale est l'accord de désarmement, dans le domaine nucléaire, passé au mois de mai dernier, entre deux grandes puissances, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. D'autres événements dans le monde sont marqués par l'espérance. La République de Sierra Leone poursuit, dans un esprit pacifique et démocratique, son redressement, la République d'Angola également. Des signes encourageants d'espoir s'y manifestent. En Afrique encore, nous formons des vœux ardents pour le succès des initiatives de paix au Burundi comme en République démocratique du Congo (RDC). L'apaisement au Soudan retient également tout notre intérêt.

L'Organisation de l'unité africaine (OAU), devenue depuis juillet dernier l'Union africaine, a joué et joue un rôle inestimable pour conforter l'entente entre les peuples africains. Nous suivons avec la plus grande attention son heureuse entreprise qui, a pris, cette année, une nouvelle dimension. Nous saisissons cette occasion pour adresser à S. E. M. Amara Essi, Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine, nos sincères félicitations et nos encouragements.

En Amérique latine, nous constatons avec espoir que dans certains pays, les conditions économiques et financières, un temps dégradées, sont en voie de redressement, grâce notamment aux concours des institutions financières internationales.

En Asie, enfin, la pondération apportée à leur différend frontalier par les dirigeants indiens et pakistanais a permis de réduire la tension au Cachemire. Nous nous en félicitons sincèrement. La démarche est exemplaire, comme l'est celle des autorités du Sri Lanka qui ont repris langue avec les séparatistes tamouls dans l'espoir de mettre un terme à déjà beaucoup trop de souffrances.

Autre source de satisfaction : le Timor-Leste, qui, avec le concours efficace et précieux de notre organisation, a su gérer au mieux son accession à l'indépendance et se doter de structures politiques et financières indispensables à son développement. Nous nous réjouissons en conséquence d'accueillir très bientôt, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la

République démocratique du Timor-Leste, de même que nous sommes particulièrement sensibles à l'admission, en qualité d'État Membre, de la Confédération suisse.

Ce pays fut de tout temps, et surtout depuis la création à Genève de la Société des Nations, un acteur convaincu de l'action internationale en faveur de la promotion de la paix, des droits de l'homme et de la protection humanitaire. Nos félicitations et nos vœux de bienvenue et de prospérité s'adressent à ces deux États, à leurs dirigeants et à leur peuple.

L'Organisation des Nations Unies a plus que jamais besoin d'eux, de toutes les bonnes volontés et de tous les talents pour mener à bien les grandes ambitions dont elle s'est dotée à sa création, ambitions renouvelées avec fermeté et solennité lors du Sommet du Millénaire, de même qu'à l'occasion des grandes rencontres mondiales qui lui ont succédé.

Mon pays, la principauté de Monaco, s'est largement engagée dans la mise en oeuvre des plans d'actions adoptés lors de ces rencontres exceptionnelles. Notre session extraordinaire consacrée aux enfants et la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement ont sensiblement modifié la perception que la communauté internationale avait des enfants comme des personnes âgées. Les uns et les autres doivent devenir des acteurs mieux intégrés et plus actifs de nos sociétés.

Tout en décidant d'augmenter ses contributions volontaires aux grands programmes des Nations Unies en faveur du développement comme en faveur de la défense de l'environnement, le Gouvernement monégasque a, dans le même temps, choisi de concentrer ses efforts dans des domaines ou des régions spécifiques. La région méditerranéenne en est un exemple pour ce qui concerne notamment la lutte contre la pollution marine associée à la sauvegarde de sa faune et de sa flore.

Le Gouvernement princier, soit à l'initiative de son service de la coopération internationale pour le développement et l'environnement, soit grâce aux organisations non gouvernementales, nombreuses et actives à Monaco, encourage la réalisation de projets concrets, projets essentiellement écologiques, s'appuyant souvent sur des microfinancements.

Évoquant la mer Méditerranée, comment ne pas rappeler que le 10 décembre prochain, nous serons

amenés à célébrer le vingtième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. C'est en effet le 10 décembre 1982 que ce texte a été ouvert à la signature des États à Montego Bay en Jamaïque. C'était le résultat de près de 15 années de négociations, que nous nous devons, à cette prochaine occasion, de saluer solennellement.

Il est des temps particulièrement difficiles, comme celui que nous connaissons, où l'acquis ne suffit plus, des temps où il faut faire preuve de détermination afin de susciter des conceptions novatrices en vue de répondre aux profondes évolutions que peut connaître le monde. Le Secrétaire général, dont nous apprécions la vitalité, la mesure et la grande sagesse, l'exprime clairement dans son rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire. Ce rapport s'inscrit parfaitement dans notre temps.

La session de fond du Conseil économique et social qui s'est déroulée en juillet dernier, a d'ailleurs confirmé la nécessité d'une telle démarche. La Déclaration ministérielle, adoptée à cette occasion, met utilement l'accent sur l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, de la santé et de l'éducation, notamment des jeunes filles, et de leur contribution au développement.

C'est l'occasion pour moi de féliciter la présidence et le Bureau de cette haute instance. S. E. M. Ivan Simonović, son Président, Représentant permanent de la Croatie, et les autres membres du Bureau ont tous oeuvré, avec compétence et une grande habileté, afin d'assurer la réussite de ses travaux.

Au cours du débat de haut niveau se sont dégagées des orientations que le Gouvernement princier considère comme essentielles. Il en est par exemple ainsi du choix d'une gouvernance apte à permettre l'établissement de véritables partenariats qui fassent largement appel aux ressources humaines des pays en développement eux-mêmes, ainsi qu'aux entreprises et à la société civile.

La réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, qui s'est déroulée hier, avec la solennité et les excellents résultats que l'on sait, nous a permis de mieux appréhender le caractère et les impératifs d'un Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique (NEPAD), lequel offre incontestablement de réelles perspectives mobilisatrices au profit du continent africain et de sa pleine intégration à l'économie mondiale. La création par le Conseil économique et social d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit retient aussi notre attention. Sans stabilité politique, il ne peut, en effet, y avoir de développement durable assuré.

Le concept d'une « culture de protection » avancé par le Secrétaire général à propos de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe offre l'avantage d'associer, dans un même élan, action préventive et assistance prioritaire en faveur des communautés affectées. Nous en apprécions le principe comme la portée.

À la suite des conflits ou des crises, l'association entre l'action humanitaire et un processus de développement à long terme est assurément indispensable à la réussite de toute reconstruction nationale. Les séances publiques du Conseil de sécurité consacrées à ces questions ont été l'occasion de souligner, avec le retentissement nécessaire, l'importance d'un tel impératif.

Le Sommet mondial pour le développement durable, qui vient de se terminer à Johannesburg et auquel j'ai pu participer a été l'occasion de rappeler des préoccupations essentielles pour l'avenir. Il a notamment confirmé le Consensus de Monterrey, en soulignant que de nos jours ne pouvait plus se concevoir un développement stable et équilibré sans de sérieuses réflexions interdisciplinaires et des conceptions novatrices fondées sur une volonté réelle de protéger notre environnement, de respecter les ressources naturelles de notre planète – ressources halieutiques et en énergies non renouvelables comprises – en assurant notamment leur juste et raisonnable partage.

Le Sommet a confirmé et renforcé la portée des principes proclamés il y a 10 ans, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro.

Je ne reviendrai pas ici sur les positions et les initiatives prises par mon pays concernant ces questions. Je les ai largement évoquées à Johannesburg. Je tiens toutefois à réaffirmer que le Gouvernement de la Principauté de Monaco est bien

décidé à respecter les engagements pris à cette occasion.

La lutte contre le sida de même que celle contre les nombreuses maladies endémiques qui, dans certaines régions du monde, sont autant d'obstacles au développement et au progrès, doit continuer à bénéficier d'efforts persévérants de la communauté internationale. Répondant à ce propos à l'appel lancé par notre Secrétaire général, le Gouvernement de mon pays a décidé de verser, dès cette année ainsi que les deux années à venir, une contribution substantielle exceptionnelle au Fonds mondial de lutte contre le sida.

Si l'on désire que la mondialisation, notamment économique, entraîne des bienfaits durables, elle devra davantage s'appuyer, nous en sommes maintenant convaincus, sur une forme de développement qui ne saurait ignorer ni les besoins fondamentaux de l'être humain ni, non plus, les valeurs de justice, de morale et d'équité auxquelles nous sommes tous particulièrement attachés.

Me référant au principe fondamental de la justice et aux valeurs morales qui inspirent si profondément cette Organisation, il m'appartient de rappeler combien nous nous félicitons de la récente entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La première Assemblée des États parties à ce Statut vient de se tenir, sous la brillante présidence de S. A. R. le Prince Zeid Ra'ad Zaid Al-Hussein, Représentant permanent du Royaume hachémite de Jordanie. Des étapes décisives et concrètes ont été franchies à cette occasion.

Je voudrais terminer mon propos en lançant un appel aux peuples d'Israël et de Palestine pour que, mettant fin à la violence, ils surmontent rancœur et ressentiment. Des origines partagées et un avenir qui ne peut se concevoir que côte à côte constituent les ferments d'un nécessaire dialogue menant à la paix.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. A. S. le Prince héréditaire de la Principauté de Monaco de la déclaration qu'il vient de prononcer.

S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. John Briceño, Vice-Premier Ministre et

Ministre des ressources naturelles, de l'environnement, du commerce et de l'industrie du Belize.

M. Briceño (Belize) (parle en anglais) : Le 21 septembre 1981, le Belize s'est joint au concert des nations en tant que pays indépendant, et nous, le peuple du Belize, avons accepté avec enthousiasme notre rôle de partenaire dans la communauté des nations.

L'ONU a joué un rôle central pour permettre au Belize d'exercer son droit à l'autodétermination et, au moment où nous commémorons notre indépendance, nous exprimons notre appréciation et notre appui continu à l'égard des activités de l'Organisation.

Depuis sa création en 1945, l'ONU a, comme nous tous, dû s'adapter à des changements constants dans notre monde. Avec toutes ses imperfections, elle a fait face aux problèmes de l'enfance, de la puberté et de l'adolescence. Chaque transition lui a permis d'apprendre et de croître. Non, nous n'avons pas toujours changé pour le mieux; et nous avons payé le prix de nos erreurs.

Toutefois, l'ONU a duré, car les principes de la Charte auront un écho aussi vaste demain qu'ils l'ont aujourd'hui et qu'ils l'avaient hier. Notre droit de vivre dans la paix et dans la dignité est aussi indiscutable aujourd'hui qu'en 1945.

Il y a deux ans, les dirigeants du monde se sont rassemblés ici à New York dans le cadre d'un effort pour revitaliser l'ONU. Cette réunion a permis d'adopter de la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire en matière de développement.

Dans ces instruments, nous avons reconnu l'abîme toujours plus grand qui existe entre le petit nombre qui a beaucoup et le grand nombre qui n'a rien. Nous avons pris de nouveaux engagements et réaffirmé ceux que nous avions déjà pris. Nous nous sommes fixé une fois de plus l'objectif ultime qui est d'améliorer l'humanité, objectif que nous considérons sans aucun doute comme sacré.

Depuis lors, nous avons tenu plusieurs réunions et conférences où nous n'avons fait que recycler des idées et des visions. Maintenant, nous devons chercher à atteindre des normes plus élevées et reconnaître qu'en tant que communauté mondiale, nous sommes tenus de rendre compte de la façon dont nous avons choisi de mettre en oeuvre les nombreux engagements que nous avons pris.

Pour nous, la mise en oeuvre est fonction des ressources; de la bonne gouvernance, sur le plan tant local que mondial; du partage des responsabilités; et de partenariats. La mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ne sera efficace que grâce à la participation et à la coopération de tous les acteurs pertinents.

Afin de veiller à ce que le processus de mise en oeuvre soit démocratique, inclusif, transparent et responsable, nous devons agir en partageant les responsabilités et dans le cadre de partenariats basés sur le respect mutuel et l'égalité. En suivant le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, nos débats et les engagements que nous avons pris dans le cadre du Consensus de Monterrey et du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable doivent entraîner des changements véritables qui amélioreront la vie des plus pauvres.

Le 5 février 2002, le Belize a accueilli le premier sommet entre la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et la République dominicaine. Dans la déclaration conjointe publiée à la fin du sommet, les dirigeants des Caraïbes et de l'Amérique centrale ont convenu de renforcer leur coopération et de coordonner leurs démarches dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'élimination de la pauvreté, l'environnement, le commerce et l'investissement. Nos ministres des affaires étrangères vont bientôt s'entendre sur un Plan d'action pour la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans cette déclaration.

Le paradigme du développement actuel exige des partenariats dynamiques. Le Belize a l'intention de faire sa part pour encourager une collaboration et une coopération plus étroites entre l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Les conflits sont l'un des principaux obstacles au développement; ils sont coûteux et causent des douleurs et des souffrances inutiles, souvent à des victimes innocentes. Ma délégation est préoccupée par toute notion qui présenterait la violence comme solution possible à un conflit. L'histoire nous a enseigné qu'une paix durable ne peut jamais être instaurée dans un climat de vengeance.

À cet égard, nous exprimons notre grave préoccupation devant la détérioration continue des relations au Moyen-Orient, en particulier en ce qui concerne le peuple palestinien. L'escalade de la

violence dans la région montre à quel point il est urgent que les deux parties reprennent les négociations de paix.

La vision universellement acceptée de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, comme le prévoit la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, doit se réaliser dès que possible.

Nous encourageons les efforts déployés par l'ONU pour favoriser un règlement pacifique de la question du Sahara occidental, et nous appuyons le Plan de règlement en tant que solution politique viable au différend.

Les conflits sous toutes leurs formes trouvent leur origine dans la fragilité, l'ignorance et le désespoir des humains. Si nous pouvons répondre aux besoins des groupes mécontents et vulnérables, nous pourrions réduire les risques de conflit et accroître les possibilités de paix et de sécurité internationales. Nous devons prendre en charge ces situations, en fonction de nos capacités nationales, mais nous ne pouvons le faire seuls. Une approche multilatérale s'impose.

Le Belize continue de se tourner vers les Nations Unies pour la mise en application des normes relatives aux droits de l'homme au niveau mondial. Le 1er juillet 2002, la communauté internationale a vu l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. En tant qu'État partie à ce statut, mon gouvernement remplira les obligations légales qui en découlent et fera respecter l'intégrité de la Cour. Nous espérons que tous les pays du monde épris de paix et respectueux du droit adhéreront au Statut de Rome afin que la juridiction universelle de la Cour se concrétise. La Cour représente l'espoir de mettre fin à l'impunité pour les auteurs de génocide ou d'autres crimes contre l'humanité, ainsi que des crimes de guerre. Cela nous semble le début d'un nouveau système de justice internationale.

Au cours de cette session de l'Assemblée générale, nous assisterons à l'élargissement du caractère représentatif des Nations Unies. Nous reconnaissons la contribution considérable de la Confédération suisse aux relations internationales, notamment en matière de respect des droits de l'homme et de questions humanitaires. Sa décision de devenir un membre à part entière de l'ONU renforcera substantiellement nos travaux.

De même, nous sommes heureux d'accueillir la République démocratique du Timor-Leste au sein de l'Organisation. Son combat a été long et ardu, et son admission témoigne du rôle indispensable des Nations Unies.

Nous souhaitons que l'Organisation soit le forum où sont représentés tous les peuples du monde, y compris les 23 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan. Nous devons donner sa pleine signification au principe d'universalité énoncé dans la Charte, et plus précisément à la proclamation, qui y est contenue, de notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.

Avec l'appui des Nations Unies, le Belize est devenu une nation indépendante. Avant et après cette date, nous avons tout fait pour régler le différend territorial entre le Belize et le Guatemala hérité de la période coloniale. Toutes les tentatives précédentes se sont avérées vaines mais en mars 2000, au début de ce millénaire, le Guatemala et le Belize ont convenu de mettre en route un processus unique de règlement du différend. Chacun de nous a nommé un facilitateur et demandé au Secrétaire général de l'Organisation des États américains d'être témoin d'honneur de ce processus.

Je suis heureux d'annoncer qu'hier, au siège de l'OEA, les facilitateurs ont présenté leurs propositions pour un règlement pacifique et définitif du différend territorial. Les propositions doivent être soumises par referendum aux peuples des deux pays et, une fois acceptées, elles seront traduites en traités de règlement, mettant ainsi fin à ce différend de longue date et créant de meilleures conditions de coopération harmonieuse entre les deux pays, ce à quoi nos deux peuples aspirent. Nous espérons vivement que cela se déroulera comme prévu.

Un aspect fondamental de la proposition réside dans un fonds d'affectation spéciale pour le développement, et nous souhaitons remercier tous les pays qui apporteront leur contribution généreuse pour permettre le règlement pacifique d'un différend territorial qui nuit aux relations, non seulement entre les deux pays, mais aussi entre les deux sous-régions auxquelles le Belize appartient – les Caraïbes et l'Amérique centrale.

Dans quatre jours, notre peuple se rassemblera et remettra en scène les événements commémorant notre Journée de l'indépendance. Ce sera aussi l'occasion de redire notre attachement aux principes de justice et de liberté, au droit des peuples à l'autodétermination, au droit au développement, et notre détermination permanente de vivre en paix avec nos voisins. C'est là l'héritage des Nations Unies; et c'est notre juste objectif.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Blas Ople, Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines.

M. Ople (Philippines) (*parle en anglais*) : Au moment où nous accueillons les États Membres les plus récents – la Suisse et le Timor oriental – nous réaffirmons notre foi dans l'ONU et les principes de la Charte.

Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies fait face à plus de défis et doit répondre à plus d'exigences que ne l'ont imaginé ses fondateurs. Et pourtant, l'Organisation reste l'instance universelle viable la plus importante pour que les États puissent interagir, les nations oeuvrer ensemble et les pays coopérer afin de préserver la paix, d'éviter les conflits et de promouvoir la stabilité.

Nous pensons que l'Iraq a fait un pas dans le bon sens lorsqu'il a accepté hier le retour inconditionnel des inspecteurs des Nations Unies. Mais le défi immédiat qui se pose à l'ONU et à notre monde est l'affrontement qui pourrait avoir lieu du fait de la nécessité, pour l'Iraq, de respecter, intégralement et inconditionnellement, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous pensons que cette heureuse évolution est due au talent diplomatique et à la simple détermination du Secrétaire général Kofi Annan et des membres de la Ligue des États arabes. Nous attendons donc une preuve effective de la sincérité affichée.

Mais ce n'est que le début. Nous pensons que nous sommes loin d'un véritable règlement du problème. Nous devons rester vigilants et continuer d'avoir foi dans le Conseil de sécurité. Les Philippines ont pleine confiance dans le processus du Conseil. Nous pensons que le Conseil agira dans le respect des impératifs de la paix et de la sécurité mondiales et qu'il trouvera la façon la plus rapide et la plus efficace pour servir ces impératifs.

Dans le respect de leurs intérêts nationaux et de leur Constitution, les Philippines sont prêtes à fournir une aide politique, sécuritaire et humanitaire aux États-Unis et à la communauté internationale dans la poursuite de leur intérêt le plus vital, qui se confond avec nos propres intérêts à savoir vaincre le terrorisme. Les arguments en faveur d'une stricte application des mesures énoncées sont convaincants. Les accusations sont tout à fait crédibles et ont de sérieuses implications pour la sécurité mondiale. Le Conseil de sécurité doit examiner d'urgence et avec attention ces accusations. La communauté internationale a estimé qu'il incombait à l'Iraq de respecter les résolutions pertinentes du Conseil, notamment en ce qui concerne l'élimination des armes de destruction massive.

Et pourtant, nous vivons certainement dans un monde où certaines conséquences peuvent être évitées. La pauvreté, l'intolérance et l'inégalité alimentent le terrorisme. Mais nous ne devons pas faire du terrorisme une conséquence inévitable de ces facteurs. Nous l'avons appris durant l'année qui a suivi les tragiques et terribles événements du 11 septembre. En ce court laps de temps, nous avons appris que le terrorisme ne peut nous vaincre et ne peut vaincre notre détermination à le combattre, et nous avons pris pleinement mesure de la bravoure des hommes et des femmes qui sont aux premières lignes de la lutte contre la terreur. En ce court laps de temps, nous avons créé de nouveaux partenariats stratégiques et avons affiné et réactivé les partenariats existants. Ces partenariats se fondent sur la conviction que le monde ne sera sûr que si les repaires terroristes ne sont découverts et détruits et que si les partisans des terroristes sont traduits en justice.

Dans le domaine de la justice et de l'équité, nous savons que la mondialisation peut contribuer au développement général et durable du monde en développement. En fait, dans certains cas, c'est ce qui s'est passé. Mais le fossé entre les pays riches et les pays pauvres continue de s'élargir.

Je voudrais vous rappeler la dure réalité : 1,2 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour; 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à une eau potable salubre et de prix abordable; et 130 millions d'enfants en âge d'être scolarisés, en majorité des filles, n'ont pas les moyens de rester à l'école.

La répartition inégale des possibilités de créer la richesse, ainsi que l'inégalité croissante des revenus entre les pays et au sein des pays, ont réduit bon nombre de personnes à une existence marginale.

Les Philippines sont en train de bâtir une économie ouverte. Nous prenons des mesures concrètes pour créer un environnement propice aux échanges et aux investissements dans notre pays et dans notre région. Nous nous sommes adaptés aux réalités de la mondialisation, étant pleinement conscients des risques qui peuvent en découler, surtout ceux affectant le bien-être des groupes vulnérables et défavorisés.

Nous sommes fermement convaincus qu'en général, les pays en développement acceptent la nécessité d'une bonne gouvernance dans les secteurs public et privé. Nous poursuivons nos réformes institutionnelles, guidés par nos priorités, nos exigences et nos capacités nationales. Nous sommes en train de restructurer notre économie, souvent au prix de grands sacrifices et à un coût politique élevé.

Le capital est ce qui fait le plus défaut aux pays en développement en quête d'un développement durable. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a estimé qu'un investissement annuel public supplémentaire de 24 milliards de dollars doit être fait dans les pays pauvres afin de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015, date cible du Millénaire de l'ONU.

Les pays en développement ont besoin d'un plus grand investissement étranger direct, notamment dans les secteurs qui préconiseront un mode d'utilisation durable de l'environnement et une croissance soutenue. Il nous faut également un meilleur accès aux marchés étrangers.

De nombreux pays en développement doivent aussi pouvoir être concurrentiels, de manière efficace, dans les secteurs où ils ont un avantage comparatif, comme l'agriculture. Cependant, les pays en développement ne disposent pas des ressources nécessaires pour offrir des subventions comparables à celles que les producteurs agricoles reçoivent dans les pays riches, comme les 40 milliards d'euros que les agriculteurs de l'Union européenne touchent chaque année ou les 170 milliards de dollars supplémentaires que les agriculteurs des États-Unis obtiendront au cours des 10 prochaines années. Nous ne pouvons que nous demander quel serait l'effet libérateur sur le

développement si les subventions de 23 centimes par dollar pour les produits agricoles aux États-Unis ou de 36 centimes par dollar pour les produits agricoles dans l'Union européenne étaient plutôt investis dans les pays en développement.

Nous devons inverser la baisse de l'aide publique au développement, qui est inférieure à l'objectif de 0,7 % du produit national brut. Mais il ne faut pas non plus perdre de vue le fait qu'à part les sources de financement accru pour les pays en développement, le revers de la médaille, sur le plan du développement, devrait être une plus grande retenue, ainsi que de la prudence et de la souplesse dans le recours aux conditionnalités. Il faudrait aussi travailler efficacement à un allègement accru de la dette, y compris pour les pays à revenu intermédiaire.

Des efforts devraient être déployés pour réformer l'architecture du système financier international et pour renforcer la dimension du « développement » du commerce mondial et du régime d'investissement.

La mondialisation a fourni des occasions nouvelles et de plus grands choix pour ceux qui veulent aller ailleurs dans le monde, en quête de moyens d'existence. Environ 10 % de la population des Philippines se trouvent à l'étranger. Leur sécurité et leur bien-être sont fondamentaux pour nous, surtout à une époque de conflits réels ou potentiels. Le bien-être des travailleurs migrants devrait être avoir aujourd'hui une plus grande priorité à l'ordre du jour de l'ONU, avant que la question des travailleurs migrants ne devienne un problème humanitaire. Nous pouvons commencer par devenir des États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Il est également important que les pays développés appuient le travail considérable réalisé par les organisations d'aide humanitaire comme l'Organisation internationale pour les migrations.

Malgré la richesse sans précédent qui a été créée au cours de la dernière décennie du XXe siècle, une personne sur cinq vit avec moins d'un dollar par jour. Les 32 pays africains les plus pauvres ne gagnent pas autant que l'homme le plus riche sur terre. Le titre appartient officiellement à Bill Gates, le PDG de Microsoft aux États-Unis. Malgré la pauvreté abjecte dans laquelle vivent des milliards de personnes, le monde continue de consacrer des sommes faramineuses

à des fins militaires, pour des armées et pour l'achat d'armes de destruction massive.

Ceux qui sont déterminés à fomentier la haine et à commettre des actes de violence trouveront des partisans actifs, notamment parmi les faibles, les désespérés, les dépossédés et les laissés pour compte. Ceux qui ont faim, les jeunes non scolarisés et les exclus peuvent également succomber facilement aux chants de sirène des terroristes et de ceux qui commettent des actes de violence. L'allègement de la pauvreté et le développement sont par conséquent des stratégies clefs pour prévenir les conflits et lutter contre le terrorisme.

Le terrorisme est devenu une des causes principales de violence et d'instabilité dans notre monde. Mais ce n'est pas la seule menace à notre sécurité collective. Le crime organisé, la dégradation de l'environnement et les maladies contagieuses continuent de menacer la paix et la sécurité internationales. La prolifération des armes classiques et non classiques, y compris les petites armes, perdure. Les guerres civiles et les conflits interétatiques restent les causes principales de l'instabilité et du sous-développement. L'ONU doit par conséquent continuer de jouer son rôle important de maintien et de consolidation de la paix.

Le progrès, la paix durable et la liberté ne peuvent être assurés qu'au moyen de partenariats internationaux et du renouvellement de notre foi en l'ONU, ce qui doit garantir une participation importante des pays en développement dans les prises de décision mondiales. Les défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté – les conflits actuels et potentiels, le terrorisme, la violence, la dégradation de l'environnement, le crime organisé et les maladies contagieuses – ne reconnaissent aucune frontière et nous touchent tous.

Pour reprendre le langage éloquent de la Déclaration de Philadelphie de l'Organisation internationale du Travail, « la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ». C'est le cas, car l'humanité – et la destinée humaine – sont devenues un ensemble homogène. Aucun homme n'est une île, et le glas sonnera pour nous également. C'est la vision éternelle de l'ONU qui a été validée par tous ceux qui sont intervenus dans le cadre de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Il s'agit d'une vision et d'un lien qui doivent unir toutes

les nations, face aux nouveaux dangers et aux frontières indéfinies de notre vie collective sur cette planète exiguë et menacée. L'ONU continue d'être le dernier meilleur espoir pour l'humanité.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie.

M. Kikwete (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter M. Kavan à l'occasion de son élection fort méritée à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je voudrais l'assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Je voudrais féliciter son prédécesseur, M. Han Seung-soo, qui a si habilement présidé aux travaux de la cinquante-sixième session. De même, j'aimerais exprimer la sincère appréciation de ma délégation à M. Kofi Annan, le Secrétaire général, pour l'habileté avec laquelle il continue de gérer les affaires quotidiennes de notre Organisation face à un grand nombre de défis extrêmement graves.

Ma délégation voudrait se joindre à d'autres en souhaitant la bienvenue à l'ONU à la Confédération suisse, un pays qui a beaucoup fait pour l'Organisation au fil des ans. J'aimerais également saluer le Timor oriental qui rejoint la communauté des nations, à la suite de la tutelle réussie de l'ONU.

Alors que nous célébrons le premier anniversaire des événements tragiques des actes de terrorisme du 11 septembre, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la solidarité de la Tanzanie et notre appui aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Venant d'un pays qui a connu, il y a quatre ans, une tragédie analogue, je comprends la douleur et les souffrances persistantes de ceux qui ont perdu des proches, tandis qu'ils essaient de surmonter ces événements tragiques. Nous avons la certitude que, grâce à nos efforts collectifs, la guerre contre le terrorisme finira par être gagnée.

C'est une coïncidence heureuse que la cinquante-septième session se tienne aussi peu de temps après le Sommet mondial pour le développement durable. La Tanzanie se félicite de ce que l'élimination de la pauvreté ait été soulignée comme l'un des défis critiques auxquels l'humanité est confrontée, et l'une

des conditions indispensables à un développement durable, notamment dans les pays en développement.

Il était très satisfaisant de constater que l'on a accordé l'attention qu'elles méritaient aux questions brûlantes de l'éducation, de la santé, de l'énergie, du logement, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de l'agriculture, notamment de la sécurité alimentaire. L'abondance de promesses de lutter contre la pauvreté, de promouvoir le développement économique et social, de renforcer les mesures antipollution et de protéger l'environnement, faites par tous les participants et orateurs, était extrêmement rassurante. Néanmoins, beaucoup de parties prenantes, notamment dans mon pays, attendent avec impatience de voir comment nous allons passer des paroles aux actes.

Ceux d'entre nous qui sont des pays en développement ne savent que trop bien, à cet égard, que notre plus grande tâche est de reprendre notre situation en main en pratiquant et en respectant la bonne gouvernance, la démocratie, la primauté du droit et des droits de l'homme. Nous devons mettre en place des politiques saines sur les plans politique, social et économique et lutter contre la corruption et le trafic d'influence. Nous devons réunir les conditions propices aux flux d'investissement et aux échanges. Par bonheur, elles ne font plus défaut, car la plupart de nos pays ont déployé des efforts sérieux pour réaliser ces idéaux avec un certain succès. Toutefois, il est pénible de constater que ces résultats sont méconnus. En revanche, on insiste sur le peu qui reste encore à surmonter. Nombre d'entre nous estiment que nous méritons d'être mieux traités.

Il est surprenant aussi de noter que d'aucuns sont tentés de mettre au point un nouveau modèle dans les relations internationales – qui consiste à assigner responsabilité collective, condamnation et châtiment à une région ou à un continent pour les fautes d'un seul pays de la région. Une crise dans un pays africain, par exemple, devrait selon ce point de vue être laissée aux soins des pays africains qui courent le risque d'être rendus responsables si rien n'est fait. On nous a plusieurs fois rappelé qu'il nous incombe de résoudre le problème dans certains pays africains frappés par une crise, sous peine de risquer de perdre la coopération des pays développés en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

La Tanzanie considère que de telles tendances sont non seulement curieuses mais dangereuses,

injustes, discriminatoires et totalement inacceptables. Continuons à oeuvrer de concert pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés nos pays et nos peuples, où qu'ils surviennent.

Nous attendons des pays développés du Nord qu'ils jouent le rôle qui leur est échu et qui est énoncé dans les objectifs de développement pour le Millénaire, dans le Consensus de Monterrey, dans le Plan d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, dans l'Accord de Doha et dans le Plan d'action de Johannesburg, ainsi qu'à la réunion de haut niveau, plénière et historique, de l'Assemblée générale tenue hier pour appuyer le NEPAD. Nous estimons que le rôle des pays développés est essentiel pour mener à bien la guerre contre la pauvreté et assurer le développement durable. Nous attendons des pays du Nord qu'ils accroissent leur aide publique au développement en faveur des pays du Sud.

À Monterrey, à Kananaskis et à Johannesburg, des signes positifs indiquaient que c'était maintenant possible. Toutefois, quand on voit les besoins en ressources des objectifs du Millénaire et leur calendrier d'application, les promesses faites sont bien en deçà de l'objectif prévu. À Monterrey et à Kananaskis, des contributions d'un montant de 12 milliards de dollars environ sur trois à quatre ans ont été annoncées, alors que 50 milliards de dollars seraient chaque année nécessaires jusqu'à 2015. Nous demandons instamment aux pays développés d'engager, dans les calendriers prévus, davantage de ressources en faveur des objectifs de développement pour le Millénaire.

Un autre domaine important où l'intervention des pays développés est cruciale est l'allègement de la dette. Le service de la dette paralyse les économies et les gouvernements des pays pauvres en développement. L'allègement de la dette libérerait des ressources qui pourraient être utilisées pour financer des secteurs et des activités prioritaires, comme l'éducation, la santé, l'énergie, l'eau, les routes dans les zones rurales et les plans de microcrédit.

Prenons l'exemple de mon pays, la Tanzanie. Une fois que les pays pauvres très endettés atteignent leur point d'achèvement et annulent une partie de leur dette extérieure, les dépenses publiques consacrées aux services sociaux de base augmentent à des niveaux sans précédent. Nous serons maintenant en mesure de fournir de l'eau potable à plus de personnes que par le passé. Nous sommes maintenant en mesure d'engager

d'avantage d'enseignants, de construire davantage de classes, d'envoyer davantage d'étudiants à l'école et d'acheter davantage de livres scolaires et de matériels pédagogiques. Nous avons amélioré nos systèmes de prestation de soins de santé. Nous avons engagé davantage de médecins dans les dispensaires ruraux et dans les centres de santé et nous avons fourni davantage d'équipement et de médicaments. Les routes des zones rurales sont mieux entretenues que par le passé et de nouvelles routes sont ouvertes. La liste des bénéfices est longue et nous aurions pu faire mieux si nous avions bénéficié d'un train de mesures d'annulation de la dette plus important. C'est la raison pour laquelle nous continuons de demander une annulation plus substantielle de la dette pour la Tanzanie et le reste des pays les moins avancés. Par ailleurs, vu notre niveau de pauvreté, le montant de la dette qui n'a pas encore été annulée pour notre pays n'est pas remboursable.

L'annulation ou l'allègement de la dette ne peuvent, à eux seuls, résoudre les besoins des pays en développement en matière de ressources. Il est important d'adopter des mesures pour fournir des ressources en capitaux et des ressources financières pour les investissements et le commerce dans les pays en développement. Jusqu'ici, peu de ressources ont été investies dans notre région du monde malgré la mise en place de mesures d'encouragement à l'investissement les plus concurrentielles qui soient. Puis-je une fois encore demander aux gouvernements des pays développés d'intervenir de la manière la plus judicieuse possible pour encourager les flux d'investissement vers l'Afrique et les pays en développement? J'estime que leurs paroles d'encouragement et de soutien auront des effets positifs.

L'accès aux marchés est également une grave source de préoccupation pour nous. Nous remercions les États-Unis et l'Union européenne d'avoir accordé l'accès en franchise de droits et hors contingent aux produits africains et du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et nous leur en sommes très reconnaissants. Cela a été un facteur important d'accroissement de la production et des investissements dans nos pays. Nous nous félicitons des décisions similaires prises par le Japon, le Canada et la Chine, qui ont donc élargi davantage l'accès de l'Afrique aux marchés. Toutefois, les subventions agricoles dans les pays en développement demeurent

un obstacle auquel nous demandons une fois encore aux pays développés d'accorder l'attention voulue.

Comme chacun sait, c'est dans le domaine agricole que nous avons l'avantage comparatif le plus net. Nous pourrions donc tirer des profits immenses d'un accès libre aux marchés des pays développés. Je suis d'avis que les pays développés peuvent se permettre de se passer des subventions à l'agriculture. Le milliard de dollars dépensé quotidiennement en subventions pourrait servir à financer la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

Parmi les problèmes mondiaux les plus redoutables figurent aujourd'hui les situations de conflit en Afrique et l'escalade de la violence au Moyen-Orient. Nous apprécions hautement le rôle préventif joué par l'Organisation des Nations Unies, les pays des régions concernées et la communauté internationale, qui tentent d'intervenir en qualité de médiateurs pour mettre fin aux conflits. Nous formons les vœux que la communauté internationale continue d'œuvrer à mettre fin aux conflits.

Le cadre d'une reprise des négociations entre Israël et le Gouvernement palestinien existe déjà. Les deux parties doivent créer un climat propice aux négociations. Mettre fin à l'occupation israélienne des terres arabes et réaliser des progrès appréciables vers la création d'un État palestinien viable aux côtés d'Israël, tels sont les impératifs d'une paix durable au Moyen-Orient. Tout accord devrait tenir compte des préoccupations sécuritaires d'Israël et les intégrer. À cet égard, toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale doivent être respectées.

Nous sommes convaincus que, sans la participation active d'une tierce partie, rien ne sera réalisé. La Tanzanie est persuadée que le Conseil de sécurité, ainsi que les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Union européenne et la Ligue arabe, peuvent jouer un rôle central dans la recherche d'une solution durable. Par bonheur, tous y participent activement maintenant. Nous leur demandons de rester saisis du problème et de continuer à œuvrer de concert.

La situation en République démocratique du Congo et au Burundi reste une source de préoccupation majeure pour la Tanzanie et les autres pays de la région. Je tiens à réaffirmer la volonté et la détermination constantes de mon gouvernement de contribuer par tous les moyens possibles à

l'établissement d'une région des Grands Lacs pacifique, sûre et stable.

Il est encourageant de noter les faits positifs intervenus en République démocratique du Congo après le récent accord et l'entente conclus entre ce pays, le Rwanda et l'Ouganda. Nous espérons que l'application des accords et de l'entente sera scrupuleusement respectée. Nous nous félicitons des efforts de l'ONU et de la République sud-africaine pour aider les parties.

La situation sécuritaire au Burundi reste fragile. Le nouveau Gouvernement de transition mis en place le 1er novembre 2001 fonctionne, mais la poursuite de la guerre civile semble saper ses fondations. La Tanzanie souligne l'importance de parvenir à un accord de cessez-le-feu pour le bien du peuple burundais et pour le succès du gouvernement de transition. C'est conscient de cet impératif que le Président de mon pays a accepté la demande du facilitateur et celle du Président Buyoya du Burundi, à savoir que la Tanzanie contribue à enjoindre aux rebelles de s'asseoir à la table des négociations.

M. Mamba (Swaziland), Vice-Président, assume la Présidence.

Nous avons fait de notre mieux et, en conséquence, le Gouvernement burundais et les rebelles ont entamé des pourparlers directs à Dar es-Salaam le 12 août. Les négociations se poursuivent. Elles ne se déroulent pas sans heurts, mais nous sommes persuadés qu'elles seront couronnées de succès. La Tanzanie continuera d'y contribuer et de travailler au succès des négociations. Nous le faisons, sachant clairement que nous avons plus à gagner à un Burundi pacifique et stable qu'à la guerre et à l'instabilité. La fin du problème des réfugiés, ainsi que de la méfiance qui existe entre nos deux gouvernements, et la liberté des échanges commerciaux de part et d'autre de nos frontières communes sont les avantages évidents auxquels nous aspirons.

L'une des graves conséquences des conflits dans la région des Grands Lacs a été le déplacement massif de personnes et l'afflux de réfugiés, ce qui représente un fardeau énorme pour la Tanzanie. À l'heure actuelle, il y a en Tanzanie près d'un million de réfugiés en provenance du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo. Nous savons gré au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et aux autres institutions humanitaires

des efforts qu'ils font pour protéger les réfugiés mais il reste encore beaucoup à faire pour réduire le fardeau que ces réfugiés imposent à mon pays. Nous voudrions que l'on fasse plus pour faciliter le rapatriement des réfugiés.

Malheureusement, la Convention de 1951 n'en dit pas autant à propos des responsabilités qui incombent aux pays qui produisent des groupes de réfugiés ou à propos des responsabilités de la communauté internationale qu'à propos de celles qui incombent aux pays qui accueillent des réfugiés. Ceci s'explique probablement par la conjoncture dans laquelle la Convention a été conçue. La situation a changé et la Tanzanie est convaincue qu'il faudrait réviser la Convention de 1951 pour qu'elle soit en phase avec l'évolution du temps et des circonstances.

La guerre prolongée en Angola semble avoir pris fin. Néanmoins, l'Angola continue à avoir besoin du soutien de la communauté internationale pour procéder à la reconstruction du pays et pour faire face à l'immense crise humanitaire qui menace le pays. La Tanzanie se félicite de la décision de maintenir la participation des Nations Unies.

En ce qui concerne le Sahara occidental, la Tanzanie est convaincue que les Nations Unies ne peuvent pas et ne doivent pas laisser ce programme inachevé. La Tanzanie souhaite rappeler son appui de longue date aux efforts des Nations Unies qui permettront au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination.

Bien que nous nous félicitions des progrès réalisés dans la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité, nous constatons avec inquiétude que rien ne s'est produit dans le domaine de l'élargissement de la composition du Conseil. La Tanzanie voudrait réaffirmer son appui à la demande qu'a faite l'Afrique d'avoir deux sièges permanents.

Dans son allocution devant l'Assemblée le 4 octobre 1996, le Président de mon pays, M. Benjamin Mkapa, a déclaré :

« La création de l'Organisation des Nations Unies a été inspirée par la solidarité humaine que le monde cherchait à promouvoir il y a cinq décennies... Ce qui unit nos nations, malgré leur diversité, est le lien et la solidarité que nous ressentons en commun les uns envers les autres en tant qu'être humain. Aujourd'hui, plus que

jamais, nous avons besoin de cette solidarité pour faire face à la multitude de problèmes que nous affrontons ensemble. » (A/51/PV.22, p. 5)

Ces paroles conservent toute leur pertinence aujourd'hui.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Slobodan Casule, Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Casule (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais présenter mes félicitations à M. Jan Kavan pour son élection au poste prestigieux de Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est tout à fait convaincue que cette session sera couronnée de succès grâce à sa direction avisée.

Je profite également de cette occasion pour présenter mes félicitations au Président sortant, M. Han Seung-soo de la République de Corée, pour les efforts inlassables qu'il a déployés et pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

La communauté des Nations Unies s'est élargie récemment avec l'entrée de la Confédération suisse. Bien que ce pays ait incontestablement contribué de manière appréciable aux objectifs des Nations Unies avant même d'adhérer officiellement à l'Organisation, je félicite la Confédération suisse de sa décision. Nous attendons avec intérêt l'entrée imminente du Timor oriental.

Les actes odieux du 11 septembre 2001, qui ont frappé New York, Washington et la Pennsylvanie, ont ébranlé la communauté internationale et l'ont mise devant le plus grand des défis : comment trouver le moyen de faire face avec succès aux effets aveugles et aux conséquences catastrophiques du terrorisme international?

La rapidité avec laquelle le monde a réagi et la solidarité qui s'est exprimée en rassemblant la coalition la plus large qu'on ait jamais vue contre le terrorisme ont été exemplaires. Les Nations Unies ont pris la tête des opérations de lutte contre le terrorisme international. La République de Macédoine, victime elle-même d'une agression terroriste, s'est jointe à la coalition internationale et y apporte sa contribution.

Il y a deux jours, dimanche 15 septembre, mon pays tenait ses quatrièmes élections libres et démocratiques. Elles ont marqué les progrès enregistrés au cours de l'année écoulée, et le fait qu'elles se soient déroulées sans heurts a confirmé notre attachement à la démocratie et à l'état de droit. Ces élections ont également confirmé la maturité de la société macédonienne, de son gouvernement et de ses citoyens et ont ainsi assis de nouveau sa position en tant que membre respecté et à part entière de la famille européenne.

Nos élections – réussite démocratique exemplaire – prouvent clairement que la Macédoine n'a cessé de rechercher des solutions politiques et démocratiques. Elles illustrent de façon exemplaire le fait que la démocratie, les élections et la liberté politique sont les mécanismes les plus efficaces dont dispose la société pour répondre à ses besoins et sont la réponse la plus rationnelle face à la violence, utilisée comme instrument pour atteindre des objectifs politiques.

Le terrorisme s'est avéré plus d'une fois non seulement un allié indigne, mais aussi un partenaire dangereux qui se retourne toujours contre ceux qui s'en servent dans leur quête de changement social ou de justice sociale.

C'est pourquoi on ne saurait appliquer deux poids deux mesures lorsque l'on s'attaque à l'extrémisme politique et au terrorisme, car, comme nous l'avons prouvé, il n'existe aucun problème dont on ne puisse venir à bout par des voies politiques ou, mieux encore, grâce à des élections et un dialogue, comme nous l'avons fait.

Les crises de l'histoire récente ont prouvé plus clairement que jamais l'importance de la coopération et de la solidarité entre les pays de notre région, ainsi que l'importance de mettre sur pied des mécanismes de sécurité collective régionale en Europe du Sud-Est. La Macédoine, pour sa part, ne ménage aucun effort pour contribuer au renforcement de la coopération entre les différentes organisations et initiatives régionales. L'amélioration des relations de bon voisinage reste l'une des priorités de la politique étrangère de la République de Macédoine.

Je voudrais dans ce contexte redire notre position ferme quant à la nécessité d'une pleine mise en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité concernant le Kosovo. La République de Macédoine a toujours appuyé les efforts de la

communauté internationale et a toujours honoré les demandes de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la KFOR en ce qui concerne l'exécution de leur mandat. Nous appuyons la politique de « repères » suivie par la MINUK et nous pensons qu'elle facilitera la mise en place d'une société démocratique et multiethnique et qu'elle renforcera l'état de droit au Kosovo.

Permettez-moi de rappeler ici l'Accord sur la délimitation et la démarcation de la frontière entre la République de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie, dont l'application sur le terrain va bientôt commencer.

Je voudrais souligner ici que les tentatives visant à saper la validité de cet accord, comme par exemple celles de l'administration autonome locale et de l'Assemblée du Kosovo auxquelles nous avons assisté au début de l'année, doivent être définitivement rejetées et invalidées. Dans ce sens, nous appuyons la réaction du Conseil de sécurité qui a décidé que cette action était nulle et non avenue.

Il y a encore un grand nombre de problèmes qui se posent dans notre région. Toute notre bonne volonté et tous les efforts que nous déployons pour assurer une stabilité durable ne porteront pas de fruits si nous ne nous attaquons pas aux véritables problèmes que connaît la région après 10 ans de guerre et d'instabilité. La criminalité organisée, les différentes formes de trafic : trafic de stupéfiants, trafic d'armes, traite des êtres humains, etc., qui très souvent alimentent l'extrémisme et le terrorisme, n'ont pas été suffisamment pris en considération. Les mesures nationales ne sont pas suffisantes pour éliminer ces phénomènes. Une participation et un appui vigoureux de la part de la communauté internationale sont également indispensables.

Je voudrais informer l'Assemblée que la République de Macédoine présentera encore une fois cette année un projet de résolution sur le maintien de la sécurité internationale – les relations de bon voisinage, la stabilité et le développement en Europe du Sud-Est. Ce projet de résolution traite de la complexité des problèmes de désarmement, de stabilité et de développement dans cette région.

La lutte contre le terrorisme ne doit pas nous faire oublier d'autres problèmes très importants qui sont à l'ordre du jour des Nations Unies. Le Sommet du millénaire et le Plan de campagne du Secrétaire général

pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies ont tous deux défini la direction que doivent prendre les futures activités des Nations Unies que nous nous engageons à conduire : élimination de la pauvreté, lutte contre le sida, prévention des conflits et protection de l'environnement. Le projet de résolution abordera, dans toute leur complexité, les problèmes de désarmement, de stabilité et de développement qui se posent dans cette région.

La lutte contre le terrorisme ne doit pas détourner notre attention d'autres questions importantes à l'ordre du jour de l'ONU. Le Sommet du Millénaire et le Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326) élaboré par le Secrétaire général ont en commun d'identifier la direction des futures activités de l'ONU que nous nous sommes engagés à conduire : l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le VIH/sida, la prévention des conflits et la protection de l'environnement.

La mondialisation reste une des questions les plus importantes à l'ordre du jour international. Il existe manifestement des problèmes déterminants auxquels il faut immédiatement remédier. En ce nouveau millénaire, il est crucial que la communauté internationale s'attelle au programme de développement de façon globale et qu'elle améliore le statut de la protection et du respect des autres libertés fondamentales et des droits de la personne. À cet égard, la mise en oeuvre des objectifs définis à la Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet mondial pour le développement durable, ainsi qu'à la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui ont constitué les événements les plus importants de cette année pour l'ONU, exigent une ferme volonté politique et un engagement résolu de la part des États Membres pour la période à venir. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour me féliciter de la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée hier à l'Assemblée générale en tant que résolution 57/2.

Il est nécessaire d'établir des partenariats plus solides, à l'extérieur du système des Nations Unies, avec d'autres organisations pertinentes comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, ainsi qu'avec les milieux d'affaires, les organisations non gouvernementales et d'autres, afin que ces derniers soient engagés plus étroitement dans ce processus. Le

fait qu'un État Membre sur quatre de notre Organisation figure sur la liste des pays les moins avancés n'est certainement pas à notre honneur. C'est pourquoi il faut donner la plus grande priorité à cette question.

Sur les questions de désarmement, bien que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et le Programme d'action adopté aient marqué une première étape importante au niveau international dans la prévention, la lutte et l'élimination du trafic d'armes légères, nous considérons qu'il faut encore améliorer le processus de suivi. Le problème des armes légères et de la prolifération préoccupe particulièrement la République de Macédoine et la région. Il constitue une menace grave à la sécurité et à la stabilité non seulement de mon pays, mais aussi de toute la région. Il faut en conséquence prendre des mesures vigoureuses pour lutter contre les flux illicites d'armes légères.

Le renforcement du rôle et de la pertinence de notre Organisation devrait rester une question d'actualité inscrite à l'ordre du jour de l'ONU. Des efforts supplémentaires devraient être fournis pour renforcer les capacités de l'ONU en matière de prévention et de maintien de la paix. Il est tout aussi important de faire des progrès sur les questions de représentation équitable et de réforme du Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt les débats de cette année au Groupe de travail à composition non limitée, en vue de réaliser des progrès significatifs pour rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et plus transparent, tout en préservant et en améliorant son efficacité pour le maintien de la paix et de la stabilité internationales.

La République de Macédoine a été depuis le début un ferme partisan de la création de la Cour pénale internationale (CPI), et un des 60 premiers États à avoir ratifié le Statut de Rome, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2002. Nous soutenons les efforts que fait la CPI pour devenir véritablement universelle, tout en restant convaincus que l'on pourra trouver une réponse qui ne compromette pas l'esprit qui l'anime aux préoccupations exprimées quant au risque de poursuites inspirées par des motifs politiques.

Le monde d'aujourd'hui doit affronter de nouveaux problèmes. Sans aucun doute, le plus important d'entre eux est la redéfinition de l'essence même des relations internationales. Cet effort visant à

instiller de nouvelles valeurs est remis en cause par des régimes et des dirigeants sinistres qui appartiennent au passé et qui ont survécu au mépris de tout progrès.

Nous sommes en ce moment tous fascinés par les événements qui se produisent autour de l'Iraq et dans l'ensemble du Moyen-Orient. De tels problèmes exigent des solutions. De nombreuses mesures sont envisagées en ce moment, mais elles doivent être fondées sur la conviction partagée que notre principale tâche reste d'édifier un monde nouveau et un monde meilleur, et que ces mesures exceptionnelles ne sont pas notre objectif premier.

En conséquence, la République de Macédoine est fermement convaincue que notre outil le plus important doit être le dialogue et la compréhension mutuelle. Nous sommes très bien placés pour le savoir. La République de Macédoine, au cœur des Balkans et du Sud-Est de l'Europe, où pendant des siècles diverses cultures et civilisations ont laissé de nombreuses traces, où la chrétienté et l'islam ont lutté pour la domination et où plusieurs groupes ethniques se sont mélangés, avait toutes les raisons de soutenir la proclamation de l'année 2001 en tant qu'année du Dialogue entre les civilisations. À titre de suivi et de contribution pratique à la mise en œuvre du Plan d'action, la République de Macédoine accueillera en novembre prochain à Ohrid – ville classée sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – un forum régional sur le dialogue entre les civilisations, qui sera la première réunion de ce genre dans la région du Sud-Est de l'Europe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Didier Opertti, Ministre des affaires étrangères d'Uruguay et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Opertti (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Les changements profonds et vertigineux survenus dans le monde au cours de la dernière décennie, avec la fin de la guerre froide et l'accélération de la mondialisation n'ont pas permis l'avènement de l'idéal de société internationale que nous attendions, et la paix dans le monde paraît à l'heure actuelle aussi fugitive que jamais. Voilà le grand défi auquel cette Organisation des Nations Unies doit faire face à cette nouvelle session de l'Assemblée générale, mettant à l'épreuve tant sa vigilance que les mécanismes de coordination de la communauté internationale.

Les événements de septembre 2001 ont modifié radicalement la conception de la sécurité dans le monde. La menace principale à la paix et à la stabilité mondiales se présente maintenant sous la forme de groupes clandestins multinationaux organisés, qui peuvent facilement se procurer des armes et des ressources financières et qui cherchent à semer la terreur, faisant preuve d'un manque total des sentiments humains les plus élémentaires.

La communauté internationale, malgré la diversité de ses cultures, religions et systèmes politiques, et malgré les flagrantes disparités de développement, a réagi contre le terrorisme avec un sentiment solide et profond de solidarité, qui s'est reflété dans la décision de combattre avec vigueur ce phénomène, dans le cadre du droit international, grâce aux conventions pertinentes et à la mise en œuvre des obligations définies par le Conseil de sécurité, fondées sur les principes de la Charte et sur le respect des droits de l'homme.

Dans la lutte contre ce fléau, nous devons garder à l'esprit, au moins en ce qui nous concerne, ce qu'a dit l'année dernière devant cette Assemblée le Président de mon pays, M. Jorge Battle :

« Pour le combattre, il faudra également s'attaquer à d'autres ennemis de la paix, tels que la pauvreté et le sous-développement, pour donner à chaque être humain de bonnes raisons de vivre et pour faire de chacun d'entre nous un défenseur actif de l'humanité, bien commun auquel personne ne peut se sentir étranger et en faveur duquel il faut lutter sans faiblesse. » (A/56/PV.44, p. 19)

Il faut aussi garder à l'esprit que cet ennemi anonyme qu'est le terrorisme est partout, et qu'il invoque des prétextes politiques liés à des conflits non résolus. À cet égard, l'Uruguay réaffirme sa confiance dans la capacité des autorités palestiniennes de démontrer leurs aspirations pacifiques par des mesures concrètes. Parallèlement, nous invitons le Gouvernement israélien à faire tout ce qui est en son pouvoir pour revenir à la table de négociations, qui est la seule voie vers l'instauration d'une paix durable.

Nous demeurons optimistes face à tous ces défis, et nous pensons qu'il faut souligner deux évolutions positives qui indiquent que la communauté internationale va dans la bonne direction. Premièrement, la création de la Cour pénale

internationale (CPI), qui contribuera au maintien de la paix internationale par la prévention, la dissuasion et la répression des crimes internationaux les plus graves qui puissent être commis par des individus.

Mon pays, l'Uruguay, a souscrit au Statut de Rome et l'a ratifié, indiquant ainsi qu'il était disposé à contribuer à ce processus important de développement et de renforcement du droit international par le biais de la création d'institutions juridiques permanentes.

Deuxièmement, le monde a jeté au cours de cette année les bases de la gestion d'une gamme étendue des effets positifs et négatifs de la mondialisation. Le récent Sommet mondial pour le développement durable représente le point culminant d'un processus qui complète les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey, ainsi que ceux de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Doha, qui permettront à la communauté internationale de coordonner ses efforts afin d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement mondial en accroissant l'aide au développement et en libéralisant les échanges commerciaux de façon durable.

La conclusion générale que l'on peut tirer de ces conférences est claire. Si l'on n'offre pas aux pays en développement des occasions et des conditions équitables, en ce qui concerne tant l'élimination des subventions et la concurrence déloyale que l'accès aux marchés, alors ces pays – notamment les petits pays en développement – continueront de souffrir de l'impact négatif de la mondialisation sans bénéficier de ses bienfaits, aggravant par là-même la situation politique, sociale et économique d'une grande partie des États qui constituent la communauté internationale. Cette voie mène à une impasse.

L'Uruguay, fermement attaché au multilatéralisme au niveau régional, est membre du Marché commun du Sud (MERCOSUR), en association avec l'Argentine, le Brésil et le Paraguay, ainsi que la Bolivie et le Chili. Le MERCOSUR, qui fut créé il y a 10 ans suite au Traité d'Asunción de 1991 – s'est affirmé en tant qu'acteur efficace au sein de la communauté internationale, allant au-delà de l'aspect économique afin de jouer un rôle actif en tant qu'élément stabilisateur de la démocratie dans la région, consolidant ainsi la primauté du droit et le respect plein et entier des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

Pour cette raison, l'Uruguay, en tant que membre du MERCOSUR, a choisi une politique ambitieuse de libéralisation des échanges commerciaux marquée par le principe de la transparence. Nous espérons que les autres blocs d'échanges commerciaux du monde développé appliqueront les mêmes principes et éviteront la duplicité implicite qui consiste à prôner la nécessité d'encourager le libre-échange d'un côté, tout en protégeant parallèlement leurs marchés par des pratiques discriminatoires. Nous demandons donc la réciprocité à nos partenaires commerciaux.

Nous ne devons pas oublier que c'est la raison pour laquelle nous nous heurtons tous les jours à des difficultés grandissantes dans la réalisation de nos objectifs de développement. L'Uruguay, comme de nombreux autres pays dans diverses régions du monde, se trouve aujourd'hui frappé par une crise économique et financière que nous n'avons pas pu éviter et qui est le résultat de graves répercussions consécutives à des facteurs régionaux, extra-régionaux et extérieurs. Cela peut être attribué à notre dépendance croissante à l'égard du système du commerce extérieur, à la chute des cours internationaux de nos produits, à l'application de subventions et d'autres mesures protectionnistes par les pays développés, et à la propagation rapide de la crise des systèmes financiers des principaux marchés exportateurs.

Nous devons ajouter à cela une autre ironie tragique. Nos produits à l'exportation, qui sont principalement des produits agricoles, ne peuvent pas entrer en concurrence avec des produits identiques en provenance d'autres pays, parce que nos produits sont beaucoup plus chers, ce qui tient au fait que l'Uruguay respecte tous les engagements internationaux qu'il a pris en matière du droit du travail et du droit social, notamment le travail des enfants, le travail des femmes, le salaire minimum, les prestations sociales et les conditions de travail. Toutefois, les pays développés prêchent le respect des droits de l'homme, le renforcement des prestations sociales et l'accomplissement de ces obligations tandis qu'en même temps ils acquièrent des biens qui ont été produits à des moindre coût, en violation des obligations internationales.

Le phénomène de la mondialisation, qui s'est déroulé jusqu'à présent en dehors d'un cadre rationnel de coopération, semble être la cause de beaucoup de ces problèmes. Nous continuons à penser qu'au sein de notre organisation, nous devons étudier d'autres voies

qui conduiront à un règlement politique des principaux problèmes que nous affrontons.

L'ONU est d'une part l'organe naturel pour gérer les effets de la mondialisation. Dans ce processus de changement constant – accéléré à n'en pas douter par les progrès technologiques de ce que l'on appelle la société de l'information –, nous reconnaissons le potentiel que représentent les innovations de la technologie de l'information pour le développement de la démocratie, de l'économie et du progrès social, et nous notons avec intérêt que le Sommet mondial sur la société de l'information se tiendra l'année prochaine.

Mais, d'autre part, nous devons ranimer la coopération internationale en matière économique et en comprendre le sens réel. La solidarité véritable ne se limite pas à assumer des engagements dans des sommets ou des conférences internationaux. Elle s'exprime avant tout dans le respect scrupuleux de ces engagements par chaque État, notamment les pays développés. C'est la seule voie qui permettra aux pays en développement de dépasser les indices de progrès insuffisants et de réaliser le développement durable.

Tout ceci exige que l'on introduise des changements dans les organes et dans les procédures de l'Organisation des Nations Unies, afin d'assurer une meilleure représentativité dans sa structure et d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. La réforme du Conseil de sécurité et la revitalisation de l'Assemblée générale sont des tâches qui restent à accomplir et sur lesquelles nous devons continuer à travailler.

L'Uruguay fait confiance aux mécanismes multilatéraux pour préserver et construire la paix et la sécurité internationales. L'Uruguay est un pays signataire de la Charte de San Francisco, et depuis 1952 a fourni des contingents à 13 missions de maintien de la paix. L'Uruguay s'enorgueillit du fait que plus de 1 500 membres de nos forces armées et de nos forces de police participent actuellement à des opérations de maintien de la paix, ce qui représente un engagement ferme et un témoignage de foi dans l'Organisation.

C'est la raison pour laquelle l'Uruguay est entièrement acquis à la défense éloquente et passionnée du multilatéralisme évoquée par le Secrétaire général dans la déclaration qu'il a faite la semaine dernière dans cette enceinte. Comme M. Kofi Annan, le peuple et le Gouvernement uruguayens souhaiteraient

confirmer leur vocation de multilatéralisme authentique, qui est profondément enraciné dans notre esprit et qui se fonde sur nos principes, nos traditions et notre conviction.

Les événements politiques les plus récents, à savoir la crise politique à propos de l'Iraq, témoignent, à notre avis, du besoin d'un équilibre, qui ne peut être atteint que dans le cadre du multilatéralisme.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous souhaiterions vous féliciter très chaleureusement et très sincèrement de la manière dont vous vous acquittez de vos travaux, dont nous savons qu'ils seront couronnés de succès. Nous souhaiterons également la bienvenue aux deux nouveaux États membres des Nations Unies – à savoir la Confédération suisse et Timor-Leste. Nous sommes convaincus que cette session de l'Assemblée, sous votre direction compétente, sera fructueuse et couronnée de succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des Affaires étrangères de l'Union africaine et des Sénégalais de l'extérieur, S. E. M. Cheikh Tidiane Gadio.

M. Gadio (Sénégal) : Ma délégation est particulièrement heureuse d'exprimer à M. Jan Kavan, avec ses chaleureuses félicitations, ses vœux ardents de plein succès dans l'accomplissement de la haute et importante mission qui lui a été confiée. En vérité, sa brillante élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale constitue un bel hommage au génie du peuple tchèque ainsi qu'à ses éminentes qualités intellectuelles et morales.

Il me plaît de saisir cette occasion pour dire combien nous avons apprécié la courtoisie, l'engagement et la compétence de son prédécesseur, M. Han Seung-soo, qui a su diriger nos débats avec un succès remarquable. Qu'il trouve ici l'expression de notre sincère et profonde gratitude pour ses nombreuses et pertinentes initiatives, parmi lesquelles les visites de travail effectuées en Afrique de l'Ouest, singulièrement au Sénégal, en témoignage de l'amitié à mon pays et de soutien au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Je voudrais aussi exprimer à nouveau au Secrétaire général, M. Kofi Annan, nos sentiments d'admiration pour la ferme détermination qui est la sienne au service des idéaux et causes de notre Organisation. Grâce à sa sagesse et à sa clairvoyance,

l'Organisation des Nations Unies a assurément retrouvé une nouvelle vigueur qu'appellent, du reste, les immenses défis de l'humanité.

Aussi, est-il heureux que notre Organisation, qui a plus que jamais besoin de l'adhésion la plus large possible à ses desseins et projets, pour une meilleure gestion des affaires de notre monde globalisé, se soit enrichie de deux nouveaux Membres : la Suisse et le Timor-Leste. Aux délégations de ces deux pays amis, je voudrais adresser, au nom du Sénégal, mes félicitations les plus chaleureuses, tout en exprimant ma conviction que leur contribution sera, sans nul doute, un enrichissement pour notre Organisation dont le caractère universel se trouve ainsi renforcé.

C'est justement au nom du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies que le Sénégal réitère son ardent souhait de voir la République de Chine à Taiwan rejoindre le concert des nations et assumer la plénitude de ses responsabilités au sein de notre Organisation et de ses institutions spécialisées. La satisfaction de cette requête, à la lumière de l'heureux précédent de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), rendrait justice aux 23 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan, qui, de par leur conduite exemplaire sur la scène mondiale, ont déjà fourni la preuve de l'attachement de Taipei aux nobles objectifs de la Charte de San Francisco.

La semaine dernière, l'ONU et la communauté des nations commémoraient les événements tragiques du 11 septembre 2001. En exprimant de nouveau nos sincères sentiments de sympathie et de compassion aux milliers de familles américaines et étrangères endeuillées, le Sénégal, son chef d'État et son gouvernement voudraient réaffirmer, avec force, leur ferme détermination à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient les acteurs, les motivations et les commanditaires. Le Sénégal le proclame haut et fort : il n'est pas de raison ou de cause suffisamment juste ou suffisamment bonne pour justifier un acte de terrorisme contre des femmes enceintes et des populations civiles innocentes.

La Déclaration de Dakar contre le terrorisme, adoptée le 17 octobre 2001 à l'initiative du Président du Sénégal, S. E. M. Abdoulaye Wade, donne la pleine mesure de notre volonté ardente de renforcer la coopération régionale et sous-régionale pour faire pièce à la menace et aux activités terroristes sur notre

continent. Gardons en mémoire les frappes terroristes odieuses et sans regret contre le peuple africain au Kenya et en Tanzanie, sans oublier la résistance héroïque et quotidienne du peuple algérien aux assauts répétés des tueurs aveuglés par leur haine et non leur foi en Dieu, en tout cas pas le Dieu de l'amour et de la compassion que nous autres musulmans appelons avec fierté Allah.

C'est à cette fin que le Sénégal a soumis, il y a quelques mois, à l'Union africaine, un projet de protocole additionnel à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Ce projet de protocole vise à renforcer la Convention d'Alger et à l'adapter au contexte post-11 septembre. Aussi, ma délégation se félicite-t-elle de l'heureuse initiative de la Commission de l'Union africaine qui vient d'organiser à Alger une réunion intergouvernementale de haut niveau sur le défi du terrorisme en Afrique. C'est dire que nous avons la responsabilité commune de maintenir et de renforcer la mobilisation internationale contre les réseaux terroristes et leur financement.

Au demeurant, mon gouvernement se félicite de l'excellent travail déjà mené par le Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Le Sénégal encourage le Comité à poursuivre ses efforts et demande au Groupe de travail de la Sixième Commission de l'Assemblée générale de tout mettre en oeuvre pour hâter l'adoption d'une Convention internationale globale contre le terrorisme.

C'est un truisme que d'affirmer que la lutte contre le terrorisme participe du combat de la communauté internationale pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. L'objectif que voilà n'a point échappé, au cours des mois écoulés, à notre Organisation, qui s'est évertuée à trouver des solutions durables aux conflits qui déstructurent le tissu social et économique de nombreux pays, singulièrement en Afrique.

À cet égard, le Sénégal apprécie hautement l'engagement résolu du Conseil de sécurité, qui, conscient plus que jamais de son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales, a consacré au cours de cette année une grande partie de ses travaux aux conflits et tensions qui sévissent sur le continent africain. Parmi les nombreuses et louables initiatives

du Conseil, je voudrais évoquer, ici, la tenue de séances spéciales consacrées à la situation de l'Afrique et présidées, avec brio et tour à tour, par le Ministre des affaires étrangères de Maurice et le Ministre des affaires étrangères de Singapour.

Au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont le Sénégal assure la présidence en exercice, je voudrais nourrir l'espoir que l'ONU maintiendra le cap afin de conjurer à jamais les violences et les guerres, qui portent une lourde hypothèque sur l'avenir de nombreux pays africains. Je pense à la Sierra Leone, où la normalisation exemplaire en cours de la situation politique et économique a été largement facilitée par la tenue d'élections libres, transparentes, démocratiques et pacifiques.

Il est impérieux que les sirènes de la paix, qui ont sifflé à Freetown, se fassent également entendre à Monrovia, où l'absence de dialogue politique a fini de faire le lit d'une grave instabilité socioéconomique, dont l'effet de contagion pourrait se révéler désastreux dans l'espace de l'Union du fleuve Mano. Le Sénégal, qui exerce la présidence en exercice de la CEDEAO, y travaille sans relâche et espère pouvoir rendre compte à l'Assemblée de ses nombreuses initiatives en cours et pouvant déboucher très prochainement sur des assises de la paix au Libéria.

En Sierra Leone et au Libéria, comme en Guinée-Bissau, où le Gouvernement du Président Koumba Yalá tente, avec courage et abnégation, de sortir son pays de l'ornière de la crise financière et économique consécutive à une éprouvante guerre civile, la communauté internationale a le devoir de poursuivre avec plus de détermination sa précieuse assistance. Je voudrais, à ce propos, me réjouir du signal fort lancé par le Conseil de sécurité, sous la présidence des États-Unis, en direction des bailleurs de fonds et en vue de l'octroi à la Guinée-Bissau d'une aide financière conséquente, afin de l'aider à se mettre résolument sur la voie de la paix et de la prospérité.

L'intérêt porté à ce voisin du Sénégal et, au-delà, à notre sous-région, rappelle la sage et opportune décision qui a consisté en la création à Dakar d'un Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest. Ce Bureau devrait favoriser une meilleure coordination de l'action de l'ONU dans notre sous-région et une plus grande prégnance sur le terrain de ses initiatives. Pour cette lucide initiative, il

me plaît de féliciter bien sincèrement le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Il reste entendu que cette structure bénéficiera de l'appui enthousiaste ainsi que de la coopération totale du Gouvernement sénégalais.

Pour clore ce volet, qu'il me suffise de rappeler l'action du Président Abdoulaye Wade en faveur du grand peuple africain de Madagascar. Son implication personnelle et totale dans la médiation de la crise malgache, comme disait une grande figure de la politique internationale, a sûrement épargné au peuple de la Grande île une dérive vers une guerre civile aux conséquences incalculables. Lui et ses homologues africains qui ont pris ce dossier en main ont démontré à la face du monde qu'avec un soutien fort de la communauté internationale les Africains prouveront cette fois qu'ils sont aussi et surtout des faiseurs de paix.

Ailleurs, hors du continent africain mais si proche de nos coeurs, nous assistons à une montée des périls au Moyen- Orient. Cette année encore, le monde a été témoin de violences inouïes à l'intérieur des territoires palestiniens où la puissance militaire occupante, Israël, a résolument opté pour la violence d'État qui se traduit dans des concepts aussi dangereux que les assassinats dits « ciblés » et autres opérations préventives.

Cette situation a fait croître du côté palestinien des groupuscules terroristes, spécialistes des ceintures de la mort, groupes que le Sénégal condamne sans équivoque et avec la même fermeté. Cet engrenage a produit un effritement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens, confiance qu'il convient de restaurer le plus rapidement possible par le biais d'un dialogue franc et constructif devant conduire à une solution juste et durable.

Pour y parvenir, il est impératif que Tel-Aviv se conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité – notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) – et qu'il adhère aussi bien au plan de paix proposé par l'Arabie saoudite qu'aux initiatives du Quatuor, auteur des principes fondateurs que sont « terre contre paix » et « retrait contre normalité ». La communauté internationale – je pense notamment au Conseil de sécurité et au Quatuor des médiateurs – a l'impérieux devoir d'élaborer un plan audacieux de concrétisation de cette vision de deux États à l'intérieur des frontières de 1967, et de hâter ce que le Sénégal ne cesse de réclamer dans toutes les tribunes internationales : la convocation immédiate

d'une conférence internationale sur la Palestine devant déboucher sur un mécanisme précis qui couvrirait les volets politique, économique et sécuritaire, avec pour point de mire la création d'un État palestinien souverain à côté d'un État israélien vivant en paix et en harmonie avec ses voisins.

Au cours des 12 derniers mois, l'actualité internationale a été dominée par la tenue de trois grandes conférences qui sont autant d'événements cruciaux dans la marche collective de l'humanité vers un monde plus juste et plus solidaire. Je me réfère à la Quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce de Doha, au Qatar, à la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey, au Mexique et, enfin, au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg, en Afrique du Sud. Ces conférences mondiales et les alliances fortes qu'elles ont suscitées devraient permettre à l'humanité de réussir son entrée dans le troisième millénaire.

Je tiens cependant à relever ici, qu'après les déclarations de bonnes intentions, le temps de l'action est arrivé. Nous devons agir vite afin que la mondialisation, ce phénomène qui s'impose à nous tous, soit enfin bénéfique à tous et à chacun. Car, jusque-là, en dépit de ses vertus certaines, la mondialisation semble avoir consacré une plus grande marginalisation de la vaste majorité des peuples du Sud. En conséquence, il est urgent d'identifier des mécanismes novateurs de financement du développement. En effet, même si l'aide publique au développement est encore précieuse pour les États du Sud, son efficacité restera limitée sans l'adjonction de mesures concrètes, comme l'accès des produits du Sud aux marchés du Nord ou l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers vers les pays en développement, et particulièrement en Afrique, et un rôle moteur qu'il faudra reconnaître au secteur privé international et africain. Le Sénégal, en effet, est convaincu qu'aucun pays du monde ne s'est jamais développé grâce à l'aide publique au développement. Secteur privé, infrastructure et éducation : tel est, de façon universelle, le trépied incontournable du développement véritablement durable. Il n'est pas moins urgent, après la nomination si appréciée d'un Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, que nous nous engagions tous dans la voie d'une mise en oeuvre diligente du Programme d'action de Bruxelles, conformément au consensus de

la douzième Réunion ministérielle du Groupe, tenue à Cotonou du 5 au 7 août 2002

La réussite des initiatives que voilà ne peut ressortir aux seuls gouvernements. Ceux-ci devront bâtir des partenariats solides avec les communautés locales, les acteurs de la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales. C'est le lieu pour le continent aîné de l'humanité de se féliciter de l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : un partenariat à double dimension, interne et internationale, en ce qu'il se veut le lien, d'une part entre les Africains eux-mêmes et, d'autre part, entre l'Afrique et le reste de la communauté internationale, qui a déjà manifesté son appui total à cette nouvelle initiative. J'en veux pour preuve le Plan d'action pour l'Afrique du G-8 et la tenue, hier, par l'Assemblée générale, d'une réunion plénière de haut niveau chargée d'examiner l'appui au NEPAD.

Par cette initiative qui a le mérite de définir les contours préalables indispensables au développement de l'Afrique, d'identifier les priorités sectorielles et de dégager une stratégie de mobilisation des ressources, les leaders africains, au nombre desquels S. E. M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, entendent démontrer concrètement que la responsabilité du développement du continent leur incombe au premier chef. C'est dans ce cadre qu'il convient d'inscrire le lancement, en juillet dernier, à Durban, en Afrique du Sud, de l'Union africaine, dont le Conseil de sécurité et de paix couplé avec le mécanisme d'examen par des pairs du NEPAD traduit, à souhait, des engagements forts de nos chefs d'État, d'abord en direction des nos populations et ensuite de nos partenaires très préoccupés par les questions centrales de bonne gouvernance, de prévention et de règlement des conflits.

Nos préoccupations en matière de développement n'excluent nullement nos exigences quant au respect de la personne humaine. Voilà qui explique pourquoi mon pays accorde une grande importance à la promotion et la protection des droits de la femme et de l'enfant. Sous l'impulsion du Gouvernement, un vaste programme est en cours de réalisation visant, notamment, à lutter contre les violences faites aux femmes, le trafic et l'exploitation des femmes et des enfants à des fins commerciales et sexuelles. Dans ces domaines, la stratégie conçue et mise en oeuvre par le

Sénégal s'inspire des plans d'action adoptés par les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées à Beijing+5 et au suivi du Sommet mondial pour les enfants.

Comme à l'accoutumée, qu'il soit permis au Sénégal de magnifier et de louer la grandeur des femmes du monde, et particulièrement leurs soeurs africaines, socle fondamental et puissant moteur du renouveau africain. L'histoire prendra note que c'est le Sénégal, par la voix de son Président, qui a demandé et obtenu que chacune des cinq sous-régions de l'Afrique élisent au moins une femme dans son quota de deux commissaires officiant à la Commission de l'Union africaine. L'Afrique donne ainsi une leçon au reste du monde en appliquant une parité sans précédent, preuve s'il en était encore besoin que si on cherche des compétences féminines, on les trouve.

En outre, à l'initiative de son Président, le Sénégal organisera à Dakar le 10 octobre un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) consacré au suivi des résultats de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

Les droits de l'enfant et de la femme étant parties intégrantes des droits humains, mon pays réaffirme son attachement aux principes de l'universalité, de l'interdépendance et de l'indivisibilité des droits humains, de la bonne gouvernance économique et politique et de l'état de droit. C'est cet impératif démocratique qui a amené le chef de l'État du Sénégal à renforcer notre arsenal institutionnel en créant un poste de Commissaires aux droits humains, confié à une femme.

Comme on le sait, le Sénégal a été le premier pays au monde à ratifier le Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale (CPI), dont mon pays se félicite de l'entrée en vigueur le 1er juillet 2002. C'est cet engagement qui a motivé la décision du Gouvernement sénégalais de présenter un candidat au poste de juge à la CPI, en la personne de l'un de ses meilleurs magistrats et spécialistes du droit pénal.

Pour terminer, je voudrais, en rappelant l'urgence qu'il y a à faire face aux nombreux défis de l'humanité, formuler le souhait ardent que notre Organisation raffermisse davantage ses capacités à mieux servir les espérances légitimes des peuples de la planète. À n'en point douter, cette voie balisera l'avenir d'un monde

réconcilié avec lui-même où sera jalousement préservée, dans la justice et la liberté, dans la paix et la prospérité, la dignité des humains, de tous les humains.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Souef Mohamed El-Amine, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'environnement des Comores, chargé des Comoriens de l'étranger.

M. El-Amine (Comores) : Une année vient de s'écouler depuis que le monde entier a pleuré les victimes de la tragédie du World Trade Center, et a condamné de la manière la plus formelle ces actes barbares. Aujourd'hui, du haut de cette tribune, et au nom de l'Union des Comores et du peuple comorien, je voudrais saluer la mémoire de tous ceux qui, aux États-Unis ou ailleurs, ont subi l'injustice de ceux qui agissent sans foi ni loi. Je confirme par la même occasion notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes.

Je voudrais féliciter chaleureusement le Président de l'Assemblée générale, M. Jan Kavan, au nom de la délégation de l'Union des Comores que j'ai l'honneur de conduire. Je voudrais également faire part de toute la confiance et de l'espoir que nous plaçons en sa personne, pour mener à bien les travaux de cette session grâce à l'expérience cumulée et aux qualités personnelles qui font de lui un diplomate averti. Je tiens aussi à exprimer à S. E. M. Hang Seun Soo, tout le plaisir que j'éprouve à exprimer notre admiration et notre reconnaissance, pour le travail remarquable qu'il a accompli lors de la présidence de la précédente session. À S. E. M. Kofi Annan, notre Secrétaire général, je rends un hommage appuyé pour la constance de son dévouement au service de notre Organisation.

L'Union des Comores salue vivement l'admission de la Suisse et du Timor-Leste dans la grande famille onusienne. L'ONU est une organisation qui a un devoir à accomplir vis-à-vis de l'homme : le devoir de lui assurer des conditions de vie dans la paix, la dignité et la prospérité. Il s'agit là d'un projet de grande envergure, d'une tâche immense, avec des difficultés certainement redoutables, mais qu'il faudra surmonter. Il doit en être ainsi, car nous ne devons, en aucun cas, reculer devant les obstacles et les défis. Des conditions s'imposent, pour faire de cette institution un réel garant des espoirs des générations présentes et futures.

Cela passe par une véritable prise en compte de sa dimension d'universalité, qui appelle à une réforme de ses principaux organes. Ces derniers doivent pouvoir refléter la réalité du monde actuel et y être adaptés.

Par ailleurs, et dans un autre contexte, à ce nouveau schéma du monde politique devra correspondre un cadre de développement qui tienne dûment compte des inégalités, mais aussi des spécificités existantes des uns et des autres. De nombreux maux rongent notre planète, mais ils sont vécus à des degrés divers. Les avancées du monde technologique au Nord contrastent avec la lutte acharnée du Sud, même au XXI^e siècle, pour les conditions de vie les plus élémentaires. L'extrême pauvreté du Sud, le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme sont une offense à la dignité humaine. Le combat du Sud en vue de la survie de ses peuples n'a de sens que dans la mesure où le même écho retentirait également au Nord. Cela suppose une reconnaissance de l'égalité des droits et de l'inégalité des moyens de garantir ces derniers.

En Afrique, les formules telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sont conçues pour faire face et remédier à un ordre socioéconomique générateur des maux les plus atroces. Mais force est de reconnaître que la viabilité du NEPAD est aussi tributaire de la bonne volonté du Nord d'y contribuer pour en faire la solution adéquate aux problèmes majeurs du continent.

D'un autre côté, nos pays placent leurs espoirs dans les recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, ce forum mondial qui a pris en compte l'être humain dans toutes les dimensions de sa vie et de sa survie. Il faudra espérer que l'an 2015 verra véritablement se réduire la pauvreté de moitié, pour que nous puissions nous tourner, enfin, vers des priorités autres que la famine, les maladies, les guerres, et j'en passe.

Il est grand temps, pour nos pays, d'épargner à nos peuples les multiples affres de la guerre, les traumatismes chez nos enfants, de mettre fin aux pertes sans précédent pour nos économies dues aux coûts exorbitants des armements trop nuisibles à nos vies et à celle de notre progéniture. Il est temps de prendre conscience de la lourde responsabilité qui est la nôtre, pour ne pas faire des générations futures des sacrifiés de l'histoire.

Le Président assume la présidence.

D'un autre point de vue, la guerre n'a en réalité d'autre objectif que de prouver à l'autre son propre degré et sa capacité de nuisance. Dans cette optique, elle ne peut qu'être néfaste. La prise de conscience de cet état de fait a conduit les Comoriens, que nous sommes, à bannir toute tentative pouvant, d'une façon ou d'une autre, nous conduire à l'affrontement. Nous puisons cette force intérieure de la sagesse et de la culture comoriennes, qui veulent que l'on soit disposé à se pardonner. Mais elle trouve surtout son fondement dans notre religion, l'islam, qui prône la tolérance, la paix et l'amour du prochain.

Guidé par ces principes sacrés, le peuple comorien, après quatre ans de péripéties, qui ont marqué sa vie sociopolitique, s'est enfin retrouvé, réconcilié et a décidé de panser ses anciennes blessures. C'est ainsi qu'à l'initiative du Président Azali, les différentes parties comoriennes sont parvenues à un accord de réconciliation nationale avec l'appui de l'Organisation de l'Union africaine (OUA) et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

À l'issue de cet accord et, après la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale de transition, des élections présidentielles pluralistes, transparentes et démocratiques en vue de choisir le Président de l'Union des Comores et ceux de chaque île ont eu lieu. Est sorti vainqueur de ce légitime combat pour la présidence de l'Union, le Président sortant, le colonel Azali Assoumani. À la suite de ce scrutin, chaque île se trouve dotée de son président et a l'entière responsabilité de s'autogérer. À la fin de l'année en cours sont prévues des élections législatives visant à parachever la mise en place des institutions nationales, en dotant le pays d'un parlement. Cette prochaine étape tant attendue revêt, elle aussi, une importance capitale. En effet, avec la mise en place des parlements, seront traitées et réglées de nombreuses questions non encore élucidées par les constitutions des îles et par celle de l'Union. Celles-ci ont souvent fait un renvoi à des lois organiques, que seules ces assemblées pourront promulguer pour répondre à ces interrogations.

Il convient de préciser et de reconnaître que le silence des diverses constitutions sur certains aspects, crée une certaine confusion ou parfois une incompréhension, mais celle-ci n'entrave pas pour autant le fonctionnement régulier de l'administration. D'autre part, des commissions sont créées et sont à

pied d'oeuvre pour examiner les modalités devant permettre progressivement le transfert des compétences aux autorités des îles autonomes, dans le respect des diverses constitutions élaborées. Il est évident qu'une première expérience n'est pas toujours facile à vivre. Dans ces circonstances, ce transfert, ainsi que les modalités de répartition du patrimoine, se font parfois avec un certain désaccord des uns ou des autres. Cela est fort compréhensible pour un pays qui, jusque-là était géré suivant un autre système.

Cette situation s'explique d'un autre côté par l'absence de lois organiques devant apporter certaines précisions sur des aspects essentiels qui font actuellement l'objet de contestations de part et d'autre. Nous sommes confiants qu'avec la mise en place du Parlement, ces incompréhensions seront dissipées, pour céder la place à l'harmonie nécessaire devant prévaloir dans la gestion de la vie politique des îles autonomes et de l'Union.

Je ne saurais faillir au devoir de transmettre, de haut de cette tribune, la profonde reconnaissance du peuple et du Gouvernement comoriens à tous les pays frères et amis et à toutes les institutions régionales et internationales qui nous ont soutenus en tout point de vue, jusqu'à la phase actuelle. Le concours de tous nous a été indispensable et a ajouté à la sagesse du peuple comorien, cela nous a évité le pire, dans un petit pays où nous formons une seule famille. Nous rendons un vibrant hommage à l'action de tous et nous formons le voeu de voir les autres crises qui menacent la paix et la sécurité dans d'autres régions du monde connaître un aboutissement heureux. Nous faisons appel à tous les partenaires des Comores, pour continuer à soutenir notre pays en vue de son développement socioéconomique.

Sans pourtant minimiser la question de l'île comorienne de Mayotte, j'interviens en dernier lieu sur cet aspect. Cette question préoccupe au plus haut point le peuple et le Gouvernement de mon pays. En effet, il s'agit-là d'une question de souveraineté, donc de dignité et de conscience patriotique qu'on ne peut renier, car ce serait renier notre identité, notre culture, notre civilisation, notre histoire et notre géographie. Dans la recherche d'une solution à ce problème, un seul principe nous guide, une seule volonté nous anime, à savoir régler ce douloureux contentieux dans le respect du droit international, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et dans le souci de préserver nos précieux acquis dans le cadre des

rapports que nous entretenons avec la République française. C'est en ce sens que, parlant au nom du Gouvernement de l'Union des Comores, je lance un appel pressant à la France pour qu'un dialogue puisse enfin être amorcé à cet égard.

La stratégie que nous préconisons présente l'avantage de sortir l'île comorienne de Mayotte de son isolement, en l'insérant dans un cadre d'intégration régionale, ce qui la rapprochera davantage de ses îles soeurs mais aussi de ses voisines de la sous-région. Nous espérons donc que les mêmes considérations prévaudront chez la partie française pour qu'ensemble nous parvenions à un accord garant d'une plus grande sérénité et d'une meilleure compréhension dans nos rapports séculaires.

Chaque fois que j'aborde cette question, je me souviens toujours du grand poète tunisien, Abou Al Qasim Al-Chabbi, qui nous invite à ne pas désespérer et à nous appuyer sur la raison. Je le cite :

(l'orateur poursuit en arabe)

« Lorsque les âmes tendent vers la vie, le destin est contraint de leur répondre, la nuit doit se dissiper et les chaînes doivent être brisées. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Choe Su Hon, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

M. Choe Su Hon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes convaincus que votre direction compétente nous permettra de faire des progrès concrets dans nos travaux. Je remercie également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts qu'il déploie en faveur de la paix internationale et du développement durable.

Je vais contribuer aux travaux de l'Assemblée générale en présentant notre point de vue sur la situation dans la péninsule coréenne, qui demeure une préoccupation importante en matière de paix et de sécurité mondiales.

Plus de 50 années se sont écoulées depuis la division de la Corée par des forces venues de

l'extérieur. Au moment où le peuple coréen subit des souffrances et des malheurs en raison de la division du pays et de la nation, le monde se rend compte que, tant que la nation coréenne homogène reste artificiellement divisée, la Corée ne connaîtra jamais la paix et qu'il ne sera jamais possible d'y instaurer la paix et la sécurité.

La République populaire démocratique de Corée a considéré la réunification comme étant la tâche nationale suprême dès le premier jour de la division, et elle a depuis maintenu à sa position qui est de parvenir à la réunification de façon indépendante, par le dialogue et la négociation entre le Nord et le Sud de la Corée.

Le père de notre peuple, le Président Kim Il Sung, a établi il y a longtemps les principes et programmes permettant de réunifier le pays de façon indépendante grâce à une unité nationale pacifique. Il a proposé de réunifier le pays à l'aide d'une fédération dans laquelle différentes idées et différents systèmes continueraient d'exister dans le Nord et dans le Sud. Il a consacré tous ses efforts à la réunification nationale, et ce jusqu'à son dernier souffle.

Le respecté général Kim Jong Il a défini trois chartes principales pour la réunification nationale, à savoir : les trois principes de la réunification nationale; le Programme en 10 points pour la grande unité de toute la nation; et la proposition de fonder la République fédérale démocratique de Koryo, avancée par notre père, Kim Il Sung. Ces éléments fournissent une base pour la réunification du pays.

C'est grâce aux idées d'indépendance nationale et d'unité nationale du respecté général Kim Jong Il que la réunion historique intercoréenne au sommet a eu lieu à Pyongyang en juin 2000 et que la Déclaration commune Nord-Sud a été adoptée; ce fut un tournant dans les efforts que déploie le peuple coréen pour réunifier le pays. La Déclaration commune Nord-Sud du 15 juin 2000 est une déclaration d'indépendance nationale et de réunification pacifique qui demande que l'on s'oppose à toute ingérence étrangère et que l'on parvienne à la réunification par les efforts concertés de la nation coréenne. Après la publication de la Déclaration commune Nord-Sud, le Nord et le Sud ont organisé des pourparlers et des contacts dans divers domaines, cherchant des moyens de parvenir à la réconciliation et à l'unité. Ils ont discuté de mesures pour la coopération, le commerce et l'atténuation de la

tension en Corée; l'esprit de réunification sur la péninsule coréenne s'est ainsi intensifié.

Toutefois, l'évolution positive des relations intercoréennes a été contrecarrée par l'ingérence de forces extérieures, et la mise en oeuvre de la Déclaration commune Nord-Sud a ainsi été entravée par de sérieux obstacles.

Heureusement, les relations intercoréennes ont repris grâce au dialogue et à des contacts pour la mise en oeuvre de la Déclaration commune, qui ont eu lieu ces derniers mois sur l'initiative du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. Les pourparlers au niveau ministériel ont repris. Les dialogues et les contacts dans d'autres domaines se poursuivent et une réunion de réunification nationale de compatriotes du Nord, du Sud et de l'étranger a été organisée avec succès à l'occasion de la Journée coréenne de la restauration, le 15 août.

Le Nord et le Sud ont demandé ensemble que le point intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » soit inscrit à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, et ont convenu de rédiger et de soumettre un projet de résolution au titre de ce point.

Les gouvernements et les peuples de plusieurs pays appuient la détente naissante dans la péninsule coréenne et s'en félicitent, de même que de la tendance à la réconciliation et à la coopération entre le Nord et le Sud.

L'expérience de la division, depuis plus de 50 ans, constitue une grave leçon pour tous les Coréens. Si la réunification du pays a lieu, le Nord et le Sud devront surtout rejeter toute ingérence étrangère, car celle-ci est l'obstacle principal à la réunification, et ils devront travailler de concert sur la base des idéaux de l'indépendance nationale et de la grande unité nationale.

L'histoire moderne de la Corée est une illustration très claire du lourd tribut qu'il faut payer et des grands sacrifices qu'il faut consentir lorsque l'on cède à l'intervention étrangère et que l'on s'appuie sur des forces extérieures. La division de la Corée a été imposée par des forces venues de l'extérieur après la deuxième guerre mondiale. Le peuple coréen ne l'avait pas souhaité ni exigé. Et ce sont ces mêmes forces qui continuent de faire ombre aux relations intercoréennes.

à toutes les étapes de leur développement favorable, et qui sapent les intérêts de la nation coréenne.

Le recours aux forces étrangères et à des actes de complicité contre des compatriotes est inévitablement destiné à engendrer la méfiance et l'affrontement dans les relations intercoréennes.

Nous sommes fermement convaincus que nous sommes en mesure de régler tous les problèmes dans l'intérêt de la nation coréenne, en transcendant les différences d'idéologies et de système existant entre le Nord et le Sud, si ces derniers se retrouvent ensemble, animés d'un esprit d'indépendance nationale et de l'amour du pays et du peuple.

La République populaire démocratique de Corée fera tout pour concrétiser une réunification dans l'indépendance par un système fédératif rassemblant les forces de toute la nation coréenne, dans l'esprit de la Déclaration conjointe Nord-Sud.

Pour assurer la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et réaliser la réunification, la politique hostile des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée doit cesser.

Les États-Unis définissent la République populaire démocratique de Corée comme leur « ennemi principal » posant une menace à ce pays. Ils nous désignent également comme l'« axe du mal » et « une cible d'une frappe nucléaire préventive » sous prétexte d'« antiterrorisme », aggravant ainsi la situation.

Il n'est pas du tout raisonnable que les États-Unis fassent preuve d'hostilité et nous menacent de recourir à la force pour la seule raison que la République populaire démocratique de Corée adhère à une politique indépendante et à des valeurs et idées différentes. Cela contrevient également à la Charte des Nations Unies et aux normes des relations internationales. Le maintien de la paix dans la péninsule coréenne n'est dû qu'à la politique systématique de paix et aux efforts de la République populaire démocratique de Corée.

Notre position concernant les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis est une position de principe et cohérente. Si les États-Unis respectent notre système et notre souveraineté, et s'ils adoptent une attitude de bonne volonté à notre égard, nous pouvons développer avec eux des relations fondées sur l'égalité et l'intérêt mutuel. La République populaire démocratique de

Corée juge que le plus raisonnable est de régler les questions en suspens entre elle et les États-Unis par le dialogue et les négociations.

Nous avons déjà accepté la suggestion des États-Unis de dépêcher un envoyé spécial pour présenter leur position sur la reprise du dialogue. En outre, durant l'entretien entre notre Ministre des affaires étrangères et le Secrétaire d'État américain à la neuvième réunion du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), au mois de juillet, nous avons de nouveau salué la volonté des États-Unis de dépêcher un envoyé spécial à Pyongyang.

Mais un dialogue confiant ne peut reprendre que si les États-Unis cessent leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et maintiennent une position d'égalité à notre égard.

Si les États-Unis ont l'intention d'avoir un dialogue de fond avec nous sur la base de l'égalité souveraine, nous y répondrons en conséquence. Cela facilitera l'instauration de la confiance entre la République populaire démocratique de Corée et créera la possibilité d'élaborer une solution juste aux questions en suspens.

L'ONU doit également jouer son rôle pour la paix et la sécurité de la Corée. À cet égard, je voudrais rappeler que des souffrances et malheurs sans nombre ont été infligés à la péninsule coréenne au nom de l'ONU et sous sa bannière. On espère vivement que les Nations Unies chercheront rapidement à corriger cette situation anormale au nom de laquelle leur nom a été mal utilisé durant plus de 50 ans.

Nous sommes fiers de pouvoir contribuer utilement à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne, la région de l'Asie du Nord-Est et dans le monde en général, même si cela se fait sous des menaces constantes et dans un climat d'affrontement qui persiste depuis plus de 50 ans.

Notre grand dirigeant, le général Kim Jong Il, conduit notre peuple de façon avisée avec sa politique, soutenue par l'armée, qui vise à défendre le pays, à construire une nation puissante et à assurer un environnement favorable à la paix et à la réunification de la Corée cela grâce à ses initiatives énergiques et inlassables à l'extérieur.

Le général respecté Kim Jong Il a rencontré le Président Poutine dans la région d'Extrême-Orient de la Fédération de Russie en août dernier, et a des

entretiens avec le Premier Ministre japonais Junichiro Koizumi aujourd'hui 17 septembre, à Pyongyang. Ces contacts constituent un tournant dans le développement des relations entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie, la normalisation des relations entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon, et elles contribuent beaucoup à la paix mondiale, à la sécurité et à la création d'une nouvelle et juste structure mondiale.

Notre peuple défendra fermement notre système socialiste et réalisera la paix et la réunification de la péninsule coréenne, sous l'autorité remarquable s'appuyant sur l'armée du respecté général Kim Jong Il, remplissant ainsi notre mission de paix et de sécurité dans le monde.

Des changements radicaux ont eu lieu au niveau international depuis « l'incident du 11 septembre ». Les tentatives visant à élargir la « guerre contre le terrorisme » sans justifications continuent et une politique de suprématie se fait jour, prônant ouvertement une théorie d'attaque nucléaire anticipée qui dépasse la doctrine de dissuasion nucléaire, posant ainsi un autre défi à la paix et à la sécurité dans le monde.

La faim, la pauvreté et l'endettement extérieur se sont aggravés, tandis que l'inégalité dans les relations économiques et commerciales internationales et le fossé entre les riches et les pauvres se sont élargis. Toutes ces actions et tous ces événements intervenus dans les relations internationales sont tout à fait contraires à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation estime que la tâche la plus urgente pour les États Membres de l'Organisation est aujourd'hui de respecter et de faire respecter l'esprit de la Charte des Nations Unies. Mais, surtout, la souveraineté et l'égalité de tous les pays doivent être respectées. Le recours à la force et à des mesures coercitives, en particulier des actions unilatérales, ne doivent pas avoir place dans les relations internationales.

À cette fin, les pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies doivent être sensiblement accrus. L'Assemblée générale doit pouvoir examiner les questions de paix et de sécurité internationales et approuver les grandes décisions du Conseil de sécurité en la matière. Aujourd'hui, l'Assemblée générale n'assume pas correctement ses prérogatives intrinsèques, comme il est stipulé dans la Charte.

Les questions internationales, telles que le règlement des conflits, le désarmement, le terrorisme et le développement durable doivent être discutées par tous les États Membres de l'Organisation, et ils doivent prendre des décisions à ce sujet, conformément aux buts et principes des Nations Unies.

Il est d'autre part important que la démocratie et l'impartialité soient assurées dans toutes les activités des Nations Unies, et la réforme du Conseil de sécurité est entreprise pour le rendre fidèle à son objectif principal. Le Conseil de sécurité doit être réformé de façon à refléter fidèlement les réalités actuelles, alors que presque tous les pays sont membres de l'ONU, et à assurer pleinement l'impartialité et la démocratie.

Pour atteindre les objectifs des Nations Unies, des relations économiques et commerciales justes doivent être établies au niveau international, et le droit au développement respecté. À moins de corriger le système économique international injuste, la pauvreté ne pourra être éliminée, ni le fossé entre les riches et les pauvres supprimé, ni le développement durable assuré pour tous.

Comme elle l'a toujours fait, la République populaire démocratique de Corée s'efforcera de défendre et de concrétiser les buts et principes des Nations Unies, sur la base des idées d'indépendance, de paix et d'amitié.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974, 43/177 du 15 décembre 1988 et 52/250 du 7 juillet 1998, je donne à présent la parole à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef de la délégation d'observation de la Palestine.

M. Kaddoumi (Palestine) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes convaincus que vous dirigerez les travaux de cette session avec beaucoup d'efficacité grâce à vos talents et qualités remarquables.

J'aimerais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, qui a dirigé avec compétence la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, permettez-moi également d'exprimer ma gratitude pour les efforts assidus déployés par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, afin

de maintenir un équilibre dans les relations internationales et de faire respecter les principes de la Charte, en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'ONU à la Suisse et à Timor-Leste.

Monsieur le Président, nous avons accepté l'initiative politique américaine qui a été lancée en 1991. Lors de la Conférence de paix de Madrid, qui s'est tenue la même année, nombre d'accords ont été conclus entre Israël et l'Organisation de la libération de Palestine (OLP), représentant le peuple palestinien. Le but de ces accords était d'entamer des négociations entre les deux parties, en vue d'appliquer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, appelant Israël à se retirer des territoires arabes occupés en 1967.

Un délai de cinq ans a été fixé pour ces négociations, à dater de la signature des accords d'Oslo en 1993 à Washington, sous l'égide de l'ancien président des États-Unis, M. Clinton.

Or les gouvernements successifs d'Israël ont refusé de retirer leurs forces des territoires palestiniens occupés et continué leur déploiement à l'intérieur de ceux-ci. Cette intransigeance de la part d'Israël montre clairement ses desseins, qui sont de poursuivre l'occupation des territoires palestiniens.

Au moment où se déroulaient les négociations, de nouvelles colonies de peuplement ont été construites. Aujourd'hui, elles sont au nombre de 187, occupées par 370 000 colons dont la plupart sont armés. Et enfin, Israël s'est mis à construire un mur le long de la ligne de la trêve de 1967. Israël persiste dans ses actes barbares, pratiquant la politique de la terre brûlée, afin de priver le peuple palestinien de ses moyens d'existence. Durant deux années de terrorisme et de destructions, la production agricole a chuté de 80 %, la production industrielle a baissé de 60 %, le taux de chômage a atteint 65 % et 63 % de la population vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Israël a détruit les institutions publiques, les postes de sécurité et de police, les ports et les aéroports. Il a démoli plus de 1 350 habitations, ainsi que plus de 3 000 entreprises commerciales et industrielles dans les territoires occupés et à Gaza, dont la superficie est de 5 800 kilomètres carrés.

Israël a conservé les recettes fiscales qui doivent être reversées à l'Autorité palestinienne et dont le montant s'élève à environ 850 millions de dollars. Il a arraché 90 000 oliviers sur un total de 300 000. Pendant cette même période, Israël a détruit l'infrastructure palestinienne et divisé les territoires occupés en 227 cantons, isolés les uns des autres. L'activité commerciale s'est arrêtée, des mesures ont été prises pour entraver la libre circulation des personnes et des biens, un siège a été imposé, les frontières avec les pays arabes ont été fermées, et le Président Arafat a été assigné à résidence.

Ces mesures arbitraires ont incité le peuple palestinien à continuer sa résistance héroïque, pour se défendre, après l'utilisation par Israël de tous les genres d'armes meurtrières comme des avions F-16, des Apache, des canons lourds et des fusées. Il a envoyé 60 000 soldats et 1 100 chars pour poursuivre l'occupation et pour faire respecter le blocus dans les cantons palestiniens bouclés. Il a commis des massacres à Djénine, à Naplouse, à Tulkarem, en Galilée, à Bethléem, à Gaza, à Ramallah et à Qalqilyah, lançant des obus d'une tonne contre les zones résidentielles, comme à Gaza. Il a emprisonné plus de 9 000 ressortissants palestiniens.

Israël a empêché la mission d'enquête mise en place par le Conseil de sécurité de se rendre sur le terrain pour voir, de première main, les souffrances du peuple palestinien à l'ombre de l'occupation israélienne.

Les États-Unis d'Amérique sont sans nul doute une grande puissance dans le monde d'aujourd'hui, et ils ont d'énormes responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de prévention des conflits régionaux. En outre, les États-Unis se sont engagés à oeuvrer avec l'ex-Union soviétique pour régler les conflits régionaux grâce à l'ONU, par des moyens pacifiques, et à éliminer les arsenaux de destruction massive.

C'est là une voie très importante qui permet à l'ONU de renforcer de manière fructueuse la coopération internationale entre les États. Si cette approche venait à être abandonnée, l'ONU échouerait dans sa mission de renforcer la coopération internationale et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le recours à la force dans le contexte des relations entre États et du règlement des litiges ne nous aide nullement à renforcer les buts et principes de

l'Organisation des Nations Unies dans sa mission au service de la paix. Bien au contraire, cela ne peut que susciter la peur et le doute auprès des autres États Membres de l'ONU, surtout des États en développement, qui ont toujours eu recours à l'Organisation pour les protéger.

Les peuples du monde ont aujourd'hui le regard tourné vers les États-Unis, dans l'espoir que cette grande puissance jouera un rôle positif et neutre dans les relations internationales et qu'elle sera toujours une source d'aide économique et technologique.

Il va sans dire que l'engagement des États-Unis en faveur d'une mise en oeuvre des résolutions de l'ONU, notamment de celles du Conseil de sécurité, sans appliquer deux poids, deux mesures, renforce notre confiance en l'ONU et sa crédibilité, en tant que cadre de règlement des problèmes internationaux.

Ici, dans ce contexte, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir si ces responsabilités humanitaires et politiques incombent aux États-Unis d'Amérique en cette ère de mondialisation. Pourquoi menacent-ils parfois de recourir à la force, par exemple contre l'Iraq, alors que plus de 10 années se sont écoulées depuis l'imposition de sanctions à ce pays? Est-il vrai que l'Iraq dispose d'armes de destruction massive et menace ses voisins, comme le prétendent les médias tendancieux?

Pourquoi les États-Unis ne parlent-ils pas d'éliminer les armes de destruction massive dont dispose Israël et qui menacent les pays arabes? Comme l'a dit M. Sharansky, le député israélien, et je le cite : « Israël est en mesure de démolir le haut barrage en Égypte », bien que ce pays ait signé un accord de paix avec Israël il y a déjà 24 ans. Par ailleurs, le chef de la mission d'inspection, M. Hans Blix, a déclaré que rien ne prouvait que l'Iraq a des armes de destruction massive.

Au début des négociations politiques, les pays arabes ont adopté une position neutre. Les Premiers Ministres israéliens Rabin et Pérès ont effectué des visites dans un certain nombre d'États arabes et ont essayé de normaliser les relations israélo-arabes. Quand Yitzhak Rabin a été assassiné en 1995 et que le pouvoir est passé aux mains de M. Nétanyahou, les progrès vers la paix ont subi un coup d'arrêt. Les pays arabes ont interrompu le processus de normalisation des relations avec Israël. Néanmoins, au Sommet arabe de 1996, ils ont déclaré que la paix était une stratégie

qui ne serait pas abandonnée. Cinq ans de négociations israélo-palestiniennes n'ont pourtant pas réussi à répondre aux attentes.

De grands sacrifices ont été consentis de notre part. Au Sommet de Camp David, un assistant du Président Clinton a nié que Barak ait voulu céder aux Palestiniens une grande partie du territoire palestinien. Israël devait conserver 10 % du territoire le long de la frontière jordanienne et créer trois sites d'alerte avancée en Cisjordanie, en même temps que serait créé un État palestinien mutilé sans souveraineté.

Les événements du 11 septembre 2001 ont entraîné une catastrophe humanitaire qui a secoué la conscience mondiale. Tous les pays du monde, y compris les pays arabes et musulmans, ont été solidaires du peuple américain et ont exprimé leur intention de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. Nous avons néanmoins été surpris que le Gouvernement américain ait fermé les yeux sur les actes de terrorisme d'État perpétrés par le Gouvernement Sharon. Les Arabes ont proposé une initiative politique au Sommet arabe de mars dernier, dans l'espoir qu'ils seraient en mesure de contribuer efficacement à mettre fin au conflit israélo-arabe, dans l'intention de ratifier un accord de paix avec Israël. Cette initiative arabe, qui prévoyait le retrait israélien des terres occupées depuis 1967 et la création d'un État palestinien avec Al Qods pour capitale, a été avalisée et accueillie favorablement par les États-Unis et les États européens. Mais approuver l'initiative ne suffit pas. Nous pensons que sa mise en oeuvre rendrait possible un règlement politique. Nous apprécions les paroles de compassion et de sympathie, toutefois elles doivent être appuyées par des actions concrètes si l'on veut parvenir à un règlement. L'initiative arabe comporte tous les principes essentiels nécessaires à un règlement, conformément aux dispositions de l'Accord de Madrid et du principe « terre contre paix ».

La résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité est même allée plus loin dans son appui à la création d'un État palestinien qui serait reconnu par Israël. Elle fut assortie d'une proposition américaine. Si Israël rejette cette proposition globale et juste, combien de temps encore peut-il espérer continuer dans ce climat d'animosité à l'égard des Arabes et de menaces constantes à leur sécurité? Combien de temps Israël pourra-t-il poursuivre son occupation des territoires arabes et empêcher le retour des réfugiés palestiniens chez eux? La question de Palestine ne peut être

dissociée de la situation des États arabes, compte tenu de ce qu'elle représente pour eux et pour leur avenir.

Israël doit mettre fin aux actes d'agression qu'il continue de perpétrer contre les Palestiniens et leurs villes. L'armée israélienne continue d'assassiner les civils et les agents de police et de la sécurité. On a décrit Sharon comme un homme de paix et dit qu'Israël a un droit de légitime défense, alors même qu'il continue d'occuper les territoires arabes et de commettre des massacres. La situation sur le terrain dépasse toute imagination. Il est difficile de pouvoir justifier la politique américaine. Si on laisse la menace du terrorisme régir nos vies, le monde deviendra un champ de bataille.

Pour terminer, les pays arabes et nous-mêmes accueillons favorablement la déclaration américaine sur la création d'un État palestinien. Nous réaffirmons, toutefois, que les frontières de cet État devraient suivre la ligne de démarcation du 4 juin 1967, conformément aux résolutions du Conseil. Sa souveraineté doit être garantie, et les forces israéliennes doivent se retirer de tous les territoires. Nous ne pouvons envisager des frontières provisoires. Nous voulons un règlement durable, conformément à l'initiative arabe proposée par le Prince Abdullah d'Arabie saoudite – une initiative qui s'inscrit dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du processus de paix.

Nous nous félicitons du rôle du Quatuor dans le processus de paix. Aucune partie ne devrait demander aux seuls Palestiniens de satisfaire à ses exigences. Les forces israéliennes doivent être invitées à réexaminer leur stratégie, et la partie israélienne doit mettre fin à ses assassinats et ses attaques contre des citoyens et éviter de recourir aux sanctions économiques collectives, à l'occupation et au terrorisme pour parvenir à ses fins.

Israël doit cesser son assaut continu, lever le siège imposé au peuple palestinien et se retirer complètement des territoires occupés afin que l'Autorité palestinienne puisse mettre en oeuvre les réformes promises et organiser des élections en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'à Al Qods, sous l'égide de la communauté internationale. Il faudrait une présence internationale pour garantir la protection du peuple palestinien. C'est un problème urgent : le siège qui paralyse la vie quotidienne de nos citoyens doit être levé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat pour cette séance.

Une délégation a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais répliquer à deux déclarations prononcées ce matin lors du débat général. Premièrement, je voudrais répondre brièvement aux observations faites aujourd'hui par le Ministre espagnol des affaires étrangères au sujet de Gibraltar. La position de longue date du Gouvernement britannique sur cette question est bien connue, et nous continuerons de rester fidèles à l'engagement pris envers la population de Gibraltar, qui est énoncé dans le préambule à la Constitution de Gibraltar de 1969, lequel consacre le principe de l'assentiment de la population de Gibraltar à tout changement de souveraineté. Le Gouvernement britannique partage le point de vue de l'Espagne, à savoir que les questions touchant Gibraltar ne peuvent être réglées que par le dialogue, comme celui que nous avons repris l'année dernière avec l'Espagne. Notre objectif demeure de bâtir un avenir meilleur pour la population de Gibraltar.

Deuxièmement, en ce qui concerne la déclaration faite par le Ministre argentin des relations extérieures, du commerce international et des cultes, le Gouvernement britannique se félicite de la volonté démontrée par le Gouvernement argentin d'entreprendre des échanges bilatéraux constructifs avec le Royaume-Uni à propos d'une coopération pratique dans l'Atlantique Sud. Mon gouvernement partage cette volonté. Nous estimons que de tels échanges contribuent à la compréhension réciproque consacrée par la Déclaration commune anglo-argentine de 1999. La mise en oeuvre de cette Déclaration, qui recouvre un large éventail de questions concernant l'Atlantique Sud, y compris l'accès aérien, la préservation des pêches et autres mesures de confiance, montre que le Royaume-Uni et l'Argentine sont capables de régler leurs différends et de développer leur coopération sur les questions d'intérêt commun. Nous avons continué de progresser régulièrement sur ce point au cours de l'année écoulée.

Nous souhaitons cependant rappeler qu'il n'existe aucune disposition dans la Déclaration commune de 1999 remettant en question la position du Royaume-Uni concernant sa souveraineté sur les Îles Falkland, la Géorgie du sud et les Îles Sandwich du Sud. Le Gouvernement britannique n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur ces territoires et les zones maritimes qui les entourent.

Les représentants élus de ces îles ont de nouveau exprimé leurs vues sans aucune ambiguïté lorsqu'ils se sont rendus cette année à l'Organisation des Nations Unies pour participer aux débats du Comité des Vingt-Quatre, le 19 juin. Ils ont demandé au Comité de reconnaître qu'ils pouvaient prétendre exercer leur droit à l'autodétermination, comme tout autre peuple. Ils ont réaffirmé que les habitants des Îles Falkland ne souhaitaient pas le moindre changement dans le statut des îles. Nous appuyons pleinement le droit à l'autodétermination, tel qu'énoncé au paragraphe 2 de l'Article premier de la Charte des Nations Unies et au paragraphe 4 de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, et nous continuons d'attacher la plus grande importance au droit des habitants des Îles

Falkland de décider de leur propre avenir. Il n'y aura pas de changement dans la souveraineté des Îles Falkland à moins que les habitants de l'île ne le souhaitent.

Cette année, nous commémorons le vingtième anniversaire du conflit de 1982 dans l'Atlantique Sud et nous sommes convaincus que nos relations avec l'Argentine continueront de se développer dans l'esprit de réconciliation qui marque cette occasion. Nous pensons que la coopération avec l'Argentine sur les questions d'intérêt mutuel nous permettra de régler nos différends, tout en contribuant au développement de la confiance dans l'Atlantique Sud.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : La République argentine a écouté avec attention la déclaration que vient de faire le représentant du Royaume-Uni et elle souhaite réaffirmer les concepts présentés par son ministre des relations extérieures, du commerce international et des cultes dans la déclaration qu'il a faite ce matin dans le cadre du débat général.

La séance est levée à 18 h 25.